

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

28 avril 2026 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires Générales	Détermination du nombre de Vice-présidents, et le cas échéant du nombre des autres membres du bureau	6/7
2	Affaires Générales	Election des vice-présidents <i>(sous réserve de la décision du Conseil Communautaire point n°1 de l'ordre du jour)</i>	7/9
3	Affaires Générales	Election des autres membres du bureau <i>(sous réserve de la décision du Conseil Communautaire point n°1 de l'ordre du jour)</i>	9
4	Affaires Générales	Fixation des indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction <i>(sous réserve de la décision du Conseil Communautaire point n°1 de l'ordre du jour)</i>	9/10
5	Affaires Générales	Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire	10/11
6	Affaires Générales	Désignation des représentants de la Communauté de Communes dans les organismes extérieurs et dans les commissions	11/18
7	Finances	Vote du Règlement Budgétaire et Financier	18
8	Finances	Vote du Budget principal	18/21
9	Finances	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	22/23
10	Finances	Vote du budget annexe « développement économique »	23/25
11	Finances	Vote du budget annexe « Immobilier locatif d'entreprise »	25/26
12	Finances	Vote du budget annexe « centre aquatique »	26/27
13	Finances	Vote du budget annexe « tourisme »	28/29
14	Finances	Vote du Budget annexe « GEMAPI »	30/31
15	Finances	Vote du Budget annexe « O2S Sport Santé Bien-être »	31/33
16	Finances	Vote du Budget annexe « l'Hôpital-EHPAD »	33/34
17	Finances	Vote du « Gestion des déchets ménagers et assimilés »	34/39
18	Finances	Vote du budget annexe « Mobilité »	39/41
19	Finances/ Mobilité	Renouvellement des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE	41
20	Centre Aquatique	Avis relatif à la tarification proposée par le concessionnaire de service public du centre aquatique O2 Falaises	41/43
21	Questions et informations diverses	Remarques des conseillers communautaires	43/44

Pièces jointes :

Annexes 1a et 1b Comptes-rendus des réunions du Conseil Communautaire en date du 5 mars, et du 9 avril 2026

Annexe 2 Procès-verbal vierge d'élection du président et des vice-présidents dans un EPCI à fiscalité propre

Annexe 3 Simulateur de calcul des indemnités des élus

Annexe 4 Projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire

Annexe 5 Projet de règlement budgétaire et financier

Annexe 6 Dossier comprenant l'ensemble des projets de budgets (principal et annexes), l'Etat 1259

Annexe 7 Proposition grille tarifaire « centre aquatique »

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent procès-verbal.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents :

Madame Nathalie Martel, Monsieur Marcel Le Moigne, Madame Catherine Lorphelin, Monsieur Jérôme Blondel, Monsieur Jean-Charles Vitaux, Monsieur François Pégard, Monsieur Jérémie Moreau, Monsieur Éric Pruvost, Madame Isabelle Hochart, Monsieur Benoît Ozenne, Monsieur Jean-Marc Gillet, Monsieur Robin Devogelaere, Madame Maria-Christina Cavallo-Dumont, Monsieur Hervé Adam, Madame José Moulin, Monsieur Frédéric Quentin, Madame Sylvie Diot, Monsieur Christophe Castelot, Madame Corinne Lépinette-Rioux, Monsieur Michel Barbier, Madame Claudine Briffard, Monsieur Eddie Facque, Madame Sabine Barthelemy, Monsieur Patrick Grosjean, Monsieur Emmanuel Noël, Monsieur Nicolas Catteau, Monsieur Bruno Saintyves, Monsieur Laurent Jacques, Madame Nathalie Vasseur, Monsieur Philippe Vermeersch, Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, Monsieur Rachid Chelbi, Monsieur Clément Vanheuerswyn, Monsieur Jean-Pierre Trolley, Madame Agnès Join, Monsieur Emmanuel Maquet, Madame Monique Evrard, Monsieur Vincent Rousselin, Monsieur Aurélien D'hier, Monsieur Christian Coulombel, Monsieur Vincent Morand, Madame Marylise Bovin (remplacée par son suppléant Monsieur Bruno Langlois, à partir du point 5 de l'ordre du jour), Madame Catherine Vittecoq, Monsieur Raynald Boulenger, Madame Martine Douay et Madame Dominique Mallet.

Étaient absents excusés :

Madame Isabelle Gardé, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Patrick Grosjean,

Madame Nathalie Vasseur, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques, mais elle rejoint la séance à 18H07 après le vote des comptes-rendus des précédentes réunions.

Monsieur Daniel Cavé et Monsieur Alain Trouessin, absents excusés.

Soit un total de :

46 présents

47 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Clément Vanheuerswyn comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

○ Le compte rendu de la séance en date du 5 mars 2026, est adopté par :

- 37 voix pour.

- 10 abstentions : Monsieur Clément Vanheuerswyn, Monsieur Marcel Le Moigne, Madame Catherine Lorphelin, Monsieur Emmanuel Maquet, Monsieur Frédéric Quentin, Monsieur Hervé Adam, Madame José Moulin, Madame Maria-Christina Cavallo-Dumont, Madame Sylvie Diot, Madame Isabelle Hochart.

○ Le compte rendu de la séance en date du 9 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Nathalie Vasseur (18h07)

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 16/07/2020)

N° de décision	OBJET	Date
2026/04	Signature de contrats d'engagement relatifs à des rencontres d'auteurs pour le Prix « Cœurs d'Ados » 2026	06/02/2026

2026/08	Portant sur la signature d'un avenant n°2 à la convention de partenariat relative aux modalités de mise en œuvre des « Parcours santé à la carte » de l'espace social et culturel « L'Ancre » (Reconduction exercice 2026)	24/02/2026
2026/09	Mise à jour de la Charte du Réseau des Bibliothèques et annexes	05/03/2026
2026/10	Remboursement du versement mobilité aux communes	25/02/2026
2026/11	Aides à l'investissement aux opérateurs de la Station nautique - 2026	27/02/2026
2026/12	Avenant n°1 à la convention de coopération "public-public" n°2023-25. Réalisation et mise en œuvre du programme d'animations pédagogiques "Au fil de la Bresle" (SMAB-CCVS)	25/02/2026
2026/13	Instauration d'une servitude de passage du réseau Enedis sur le PEABM	26/02/2026
2026/14	Demande de subvention pour l'opération : Création d'un barreau de liaison et de délestage entre le port du Tréport et le lycée Michel Anguier Phase 1 : Maîtrise-d 'œuvre et études	27/02/2026
2026/15	Conclusion de l'avenant 3 au marché relatif à la réalisation d'une étude de préfiguration pour la prise de compétence Eau et Assainissement sur le territoire de la Communauté de communes des Villes Sœurs	03/03/2026
2026/17	Remboursement du versement mobilité à la Région Normandie	05/03/2026
2026/18	Modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes « O2S Sport Santé Bien Être »	11/03/2026
2026/19	signature de contrats d'engagement relatif à une rencontre d'auteur pour la remise du Prix des Villes Sœurs 2025	13/03/2026
2026/20	Fixation des tarifs boutique - Office de tourisme Destination Le Tréport-Mers	18/03/2026
2026/21	Convention 2026-2030 portant organisation de la gestion pastorale des parcelles supportant les bassins de récupération des eaux pluviales et des espaces délaissés dans le PEABM	17/03/2026
2026/22	Convention 2026-2030 portant organisation de la gestion pastorale des parcelles supportant les bassins de récupération des eaux pluviales et des espaces délaissés situés au sein des déchèteries d'Ault et de Beauchamps	17/03/2026
2026/24	portant autorisation de règlement d'une indemnité de sinistre	18/03/2026
2026/25	Fixation des tarifs visite (abroge la décision 2025/13)	18/03/2026
2026/26	relatif à la signature du Contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme	25/03/2026
2026/27	Signature d'une convention avec Page9 pour le déploiement des volets 1 et 2 du Pacte Territorial France Rénov	25/03/2026
2026/28	Dispense de paiement du reste à charge d'une facture de séjours ski pour circonstances exceptionnelles rencontrées par la famille	18/03/2026
2026/29	Portant attribution du marché relatif aux séjours Vacances 2027 – 2030	31/03/2026
2026/30	Portant fixation des tarifs du centre O2S Sport Santé Bien-être – Prestations et produits esthétiques (Abroge et remplace la décision n°2025/95)	02/04/2026
2026/31	Modification de la décision de création de la régie de recettes Office de tourisme destination Le Tréport-Mers	23/03/2026
2026/32	Conclusion de l'avenant 1 au marché relatif à l'exercice d'une mission de maîtrise d'œuvre. Lier « Chemin Vert du Petit Caux » et « Chemin entre Verre et Mer » par la création d'une voie douce nécessitant la réalisation d'une passerelle au-dessus	02/04/2026
2026/33	Conclusion de l'avenant 2 au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre. Désenclavement du port et du centre-ville des villes sœurs (Eu/Mers/Le Tréport)	02/04/2026
2026/34	Conclusion de l'avenant 2 au marché relatif à la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés – Lot 4	09/04/2026
2026/35	Attribution d'une indemnité de déplacement au bénéfice de Mme D. dans le cadre de son stage d'internat au Centre hospitalier de Eu	13/04/2026

Monsieur le Président introduit la séance :
« Mes chers collègues,

Je vous remercie pour votre présence.

Je vous rappelle les règles de fonctionnement : quand la parole vous est donnée, n'oubliez pas d'appuyer sur le bouton de votre micro pour que la retransmission soit la plus qualitative possible.

C'est une séance à l'ordre du jour pour le moins nourri, puisque nous avons, si vous en êtes d'accord, à achever la constitution de la gouvernance, puis, en outre, à entrer dans le dur, avec le vote de nos 10 budgets.

Que s'est-il passé depuis notre dernière réunion, qui fût riche en émotions ? Voilà une question que la note de synthèse a dû déjà partiellement dévoiler.

Pourtant je tiens à vous en parler.

Comme je vous l'ai dit, si j'ai présenté ma candidature, c'est avec une équipe.

Et avec une philosophie : pas de politique, mais rechercher l'intérêt commun de tous.

Parfois malheureusement, cet intérêt commun n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Je suis content aujourd'hui de pouvoir être devant vous avec une ouverture de gouvernance, comme je l'avais annoncé et appelé de mes vœux.

Je tiens à remercier très sincèrement :

- Tout d'abord, tous ceux qui ont fait la démarche de faire connaître leur envie de travailler ensemble, et leur élan en vue d'intégrer la gouvernance. Je les remercie aujourd'hui pour leur ouverture d'esprit, et demain, par avance, pour leur loyauté à venir
- Je veux remercier ensuite les membres de l'équipe initiale, qui eux aussi ont fait preuve d'ouverture et qui se réjouissent autant que moi de pouvoir intégrer plus largement toutes les sensibilités du territoire.

Je me présente néanmoins devant vous avec un regret, qui aura aussi sûrement l'occasion de s'exprimer en séance, et peut-être même lors de tout ce mandat.

Je ne vais pas faire de langue de bois, je n'ai réussi à intégrer un élu de Mers dans la gouvernance.

Je sais bien qu'il y a bien d'autres communes non représentées dans la gouvernance, et que c'est le principe de la représentation qui veut cela, mais c'est historique, pour le moment, je n'ai pas réussi à trouver une solution.

J'ai fait la démarche de contacter le maire de Mers, mais je n'ai pas pu, aussi par respect pour le reste de l'équipe, accéder à ses demandes, tant sur sa place dans la gouvernance, que sur la nature précise des délégations sollicitées.

Je ne vais pas déballer le détail de nos points d'achoppement, je pense plus honorable de le taire.

C'est pourtant sans rancœur de ma part, que j'avais fait cette démarche, Nième démarche, pour le rencontrer et trouver une solution.

Un accord de gouvernance, ou de toute autre chose d'ailleurs, ne peut exister que si des concessions réciproques sont faites.

Force est de constater que je n'ai pas pu, même en proposant d'intégrer d'autres représentants de Mers-les-Bains trouver une solution.

Mersois de naissance, pour ma part, sachez que même si aucun accord a pu être trouvé avec les élus de Mers, les mersoïs ne seront pas pour autant oubliés, et je tenais à le préciser pour qu'aucun amalgame ne soit fait.

Ici, nous ne représentons pas nos communes en tant que conseillers municipaux mais nous devons prendre la hauteur qu'implique le fait d'être aussi conseiller communautaire. Nous sommes chargés collectivement des intérêts du groupe constitué par nos 28 communes. Il n'y a pas de commune plus importante qu'une autre.

Mers n'aura pas, à ce stade, de représentant, mais j'ai veillé à ce qu'un poste reste potentiellement ouvert puisque je vous proposerai de désigner 6 élus complémentaires, soit 14 sur 15 membres potentiel de la gouvernance.

Je parle de Mers car c'est une de nos villes centre. Pour autant, il y a ici 13 autres communes qui n'ont de représentant issu de leur commune au sein de la gouvernance, et qui jouent pleinement le jeu de la représentation et de la confiance.

On me l'a dit et je le sais, on me promet du poil à gratter, et une ambiance plus délétaire. Soit... c'est à regret mais je me réjouis pour la presse pour qui l'ambiance sera plus « rythmée » peut-être. En tout cas pour ma part, je ne rentrerai pas dans le jeu de l'invective, et je vais essayer d'apprendre à prendre acte sans réagir. Ce qui compte pour moi c'est ce qu'on pourra construire ensemble. Je le redis, gouvernance, pas gouvernance, tout le monde peut me joindre pour évoquer, un problème, une attente, un projet.

Dans les semaines à venir, nous allons construire un nouveau projet de territoire, auquel j'espère que vous participerez tous, avec intérêt et volontarisme. Je reviendrai vers vous prochainement à ce sujet. Je compte sur la collaboration bienveillante de toutes les communes ; C'est vraiment important.

Je déplore parfois l'absence de réponse qui est faite à nos demandes, aussi basiques, que la transmission des « fiches contact ».

Je garde la foi sur le fait que certaines amertumes dissipées, toutes les communes investiront l'audit à venir, comme il se doit.

Afin d'organiser ces travaux préparatoires, nous ne serons pas trop de 6 élus complémentaires au sein de la gouvernance, et je vous propose sans plus attendre d'ouvrir la gouvernance à 3 vice-Présidents supplémentaires ».

Monsieur Emmanuel Maquet prend la parole :

« Monsieur le Président, je n'imaginai pas que vous alliez ouvrir cette séance du conseil communautaire avec cette déclaration. Donc je n'ai rien préparé de mon côté.

Effectivement, on s'est rencontré en fin de semaine dernière pour discuter de ce qu'il en était et je vous ai dit à cette occasion-là qu'il fallait créer les conditions du rassemblement.

Vous aviez gagné d'une voix, j'ai perdu d'une voix d'ont acte et vous êtes notre président.

Ça, je l'ai admis d'entrée, je n'ai pas cherché à tourner autour du pot et ainsi les choses sont maintenant posées. Ce que je vous ai, je crois, évoqué, c'est qu'il fallait qu'on se rassemble. Quand on est fort, on est capable de tendre la main et de créer, plutôt un esprit de coalition plutôt que d'être dans une logique de ralliement.

C'est l'échange que l'on a eu en fin de semaine dernière et quand je vous ai rappelé hier, vous m'avez dit que ce n'était pas possible.

Effectivement, dans une logique de coalition, j'étais tout à fait disposé à rentrer dans l'exécutif avec des idées que j'avais exprimées devant ce conseil communautaire en toute transparence lors de l'élection à la présidence sans attaque personnelle me semble-t-il.

J'étais sur l'intérêt général avec une vision du territoire telle que j'ai pu la décrire ce soir-là. Je n'étais pas du tout dans une logique de revanche.

Vous avez fait un choix en m'évoquant hier soir que ce n'était pas possible.

Dont acte mais vous ne serez pas, en ce qui me concerne, régulièrement interpellé pour vous bousculer, pour faire, semble-t-il, le plaisir des journalistes.

Je pense qu'on est sur l'intérêt général.

C'est ce qui nous rassemble autour de cette table, me semble-t-il, et en aucun cas m'animerait l'idée de de vous tacler sur des faits ou des politiques qui ne me conviendraient peut-être pas sur le fond, encore une fois en travaillant sur le fond et non sur la forme.

Et je pense que c'est là aussi l'intérêt général qui doit nous animer les uns les autres. Je pense que quand on est d'accord sur tout, c'est qu'on ne pense plus rien.

J'ai émis quelques idées différentes des vôtres. Vous aviez considéré que le fait de se présenter à la présidence contre vous, c'était le crime de lèse-majesté. C'est malgré tout un exercice de démocratie, me semble-t-il. Et il me semble que je l'ai fait avec les formes. Personne ne peut m'accuser autour de cette table d'avoir été excessif dans les propos tenus.

J'ai considéré que vous aviez tendu la main et je voulais répondre à cette main tendue. Ce soir, on prend acte de la situation. Merci monsieur le président ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Emmanuel Maquet pour son intervention.

1/ Détermination du nombre de Vice-président.e.s, et le cas échéant du nombre des autres membres du bureau

Monsieur le Président rappelle que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant.

Compte tenu de l'effectif du conseil communautaire lequel comprend désormais 49 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre serait donc de 10 vice-présidents.

Cependant, le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif soit quinze vices-présidents.

Monsieur le Président indique qu'il est donc possible, à la majorité des deux tiers d'ouvrir trois postes complémentaires de vice-présidents. Monsieur le Président indique également qu'il proposera ensuite d'ouvrir la gouvernance à trois autres membres qui seront conseillers délégués.

Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe indemnitaire est toujours calculée sur la base du nombre de vice-présidents, qu'elle reste fixe et qu'elle est juste répartie entre tous les membres de la Gouvernance.

Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil communautaire de bien vouloir ouvrir trois postes de vice-président complémentaires, soit au total onze vice-présidents et d'ouvrir à trois autres membres du le bureau communautaire qui seront conseillers délégués.

Monsieur le Président cède la parole à Jean-Charles Vitaux.

Monsieur Jean-Charles Vitaux de s'exprimer ainsi : « *Merci Président. Pour ma part, je suis assez étonné des débats que nous avons ce soir. Ce n'est pas la vision que je me fais d'une vie en harmonie, d'une vie en collectivité. Ce soir, nous perdons l'identité des Villes Sœurs, il faut en être conscient. Monsieur le Président, je ne sais pas ce que vous pouvez nous dire sur ce sujet ?*

Vous nous demandez aujourd'hui de signer un chèque en blanc : de rajouter des membres à une gouvernance au sein de laquelle l'identité des Villes Sœurs ne sera même pas représentée. En tout cas, à ce stade, cela ne m'apparaît pas concevable et je ne l'entends pas comme ça ».

Monsieur le Président prend acte de l'intervention de Monsieur Jean-Charles Vitaux et cède la parole à Monsieur Marcel Le Moigne.

Monsieur Marcel Le Moigne : « *De mon côté, je regrette vivement que les trois ville sœurs ne soient pas représentées. De même, je l'avais dit Président, j'étais aussi favorable à ce que les pôles secondaires tels qu'Ault, Gamaches et Criel soit également représentés. Aujourd'hui, je trouve anormal que Mers-les-Bains ne soit pas représentée au sein de la gouvernance. Après, je ne connais pas précisément la teneur des échanges que vous avez eus, mais est-ce qu'on peut déjà savoir qui sont les nominés pour les trois postes supplémentaires que vous proposez ?*

Monsieur le Président répond que dans l'immédiat la question portée à l'ordre du jour concerne la détermination du nombre de vice-président et ensuite, en fonction, des résultats du vote, il sera annoncé les candidatures.

Monsieur Jean-Charles Vitaux reprend la parole : « Pour ce point, je pense que ce serait intéressant, que nous puissions prendre part à ce vote par bulletin secret. Merci président ».

Monsieur le Président indique que c'était prévu.

Sans autre question, il est procédé aux opérations de vote.

⊙ Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président indique que les opérations de vote se dérouleront en deux temps. La première question concerne la détermination du nombre de vice-président et la seconde le nombre de conseillers délégués.

Monsieur précise que la mention « oui » sur le bulletin de vote permettra de désigner trois vice-présidents supplémentaires comme proposé dans la note de synthèse.

⊙ Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs, Madame Nathalie Vasseur et Monsieur Patrick Grosjean, pour former le bureau de vote.

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et par :

- 35 voix pour ;
- 11 voix contre ;
- 1 bulletin blanc ;

décide de fixer à 11 le nombre de vice-présidents.

Il est procédé aux opérations de vote concernant le nombre de conseillers communautaires membres de la gouvernance. Monsieur rappelle que la mention « oui » sur le bulletin de vote permettra de désigner trois conseillers communautaires délégués membres du Bureau comme proposé dans la note de synthèse.

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et par :

- 32 voix pour ;
- 15 voix contre ;

décide de fixer à 3 le nombre des autres membres du bureau.

2/ Election des vice-présidents

Monsieur le Président rappelle que les vice-présidents sont désignés au scrutin secret un nominal majoritaire à trois tours et que si au bout de deux tours, il y a égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera élu.

Monsieur le Président propose de constituer le même bureau de vote et ainsi de désigner Madame Nathalie Vasseur et Monsieur Patrick Grosjean, pour former le bureau de vote

⊙ A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

- Madame Nathalie Vasseur
- Monsieur Patrick Grosjean

en qualité d'assesseurs, afin de constituer le bureau de vote.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures pour le poste de 9^{ème} vice-président en précisant qu'il a reçu et présente la candidature de Monsieur Bruno Saintyves. Monsieur le Président indique qu'il proposera ensuite pour le poste du 10^{ème} vice-président la candidature de Monsieur Robin Devogelaere puis pour le poste de 11^{ème} vice-président, la candidature de Monsieur Patrick Grosjean.

Vu l'appel à candidature pour le poste de 9^{ème} vice-président ;

Considérant que Monsieur Brunon SAINTYVES est candidat au poste de 9^{ème} vice-président de la communauté ;

⦿ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 9^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Bruno SAINTYVES : 30

Monsieur Bruno SAINTYVES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Vu l'appel à candidature pour le poste de 10^{ème} vice-président ;

Considérant que Monsieur Robin DEVOGELAERE est candidat au poste de 10^{ème} vice-président de la communauté ;

⦿ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 10^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Robin DEVOGELAERE : 38

Monsieur Robin DEVOGELAERE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Vu l'appel à candidature pour le poste de 11^{ème} vice-président ;

Considérant que Messieurs Nicolas CATTEAU et Patrick GROSJEAN sont candidats au poste de 11^{ème} vice-président de la communauté ;

Monsieur le Président indique que compte-tenu de la candidature de Monsieur Patrick GROSJEAN, il propose au conseil communautaire de modifier la désignation des deux assesseurs désignés pour tenir le bureau de vote. Monsieur le Président propose au conseil de désigner Mesdames Nathalie Vasseur et Martine Douay.

- ⦿ A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne :
 - Madame Nathalie Vasseur
 - Madame Martine Douayen qualité d'assesseurs, afin de constituer le bureau de vote.

- ⦿ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 11^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Nicolas CATTEAU : 22
- Monsieur Patrick GROSJEAN : 21

Monsieur Nicolas CATTEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 11^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

3/ Election des autres membres du bureau

Monsieur le Président propose d'élire les autres membres du bureau communautaire conformément à la décision prise précédemment. Monsieur le Président indique qu'il propose les candidatures des conseillers délégués suivants :

CD1	Agnès Join
CD2	Sabrine Barthélémy
CD3	Vincent Morand

Monsieur le Président rappelle que le vote se déroule dans les mêmes conditions que pour les vice-présidents.

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Mesdames Agnès JOIN, Sabine BARTHELEMY et Monsieur Vincent MORAND sont candidats aux trois postes de conseillers communautaires, membres du Bureau ;

- ⦿ Madame Agnès JOIN, Madame Sabine BARTHELEMY, Monsieur Vincent MORAND sont respectivement déclarés, à l'unanimité, membres du Bureau communautaire.

4/ Fixation des indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction

Monsieur le Président rappelle que les conseillers communautaires auquel le président a délégué une partie de ses attributions et qui sont aussi les autres membres du bureau peuvent percevoir une indemnité. Comme cela a été évoqué précédemment, il s'agit d'une répartition d'une enveloppe fixe et les taux plus faibles que le maximum tant du président que des vice-présidents permettent de proposer une indemnité fixée à 6 % de l'indice brut.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- ⦿ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer une répartition de l'enveloppe indemnitaire, et en conséquence les taux des indemnités selon les fonctions, par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en ce qui concerne les conseillers communautaires avec délégation de fonction ; :

Fonction / indemnités attribués à	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	64,50 %
Vice-Présidents	21,73 %
Conseillers communautaires avec délégation de fonction	Indemnité prélevée sur l'enveloppe indemnitaire globale du Président et des Vice-présidents – plafonnée à 6 % de l'indice 1027 (soit 246.63 €)

- que le montant des indemnités de fonction sera automatiquement revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices à venir.

Monsieur le Président tiens une nouvelle fois à féliciter et remercier l'ensemble des membres de la gouvernance pour leur investissement à venir au sein de la collectivité. Monsieur le Président précise que les membres du Conseil communautaire auront 1 ans, à compter du 9 avril dernier, pour écrire, conjointement, le projet pour le territoire. Chaque conseiller communautaire, chaque commune sera invitée à apporter sa pierre à l'édifice, dans un esprit positif et constructif.

Départ de Madame Marylise Bovin qui est remplacée par son suppléant Monsieur Bruno Langlois (19h36)

5/ Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Monsieur le Président rappelle que chaque Conseil Communautaire doit adopter dans les 6 mois suivants son installation, un règlement intérieur. Ce projet de règlement intérieur a été adressé en annexe 4 de la convocation.

Monsieur le Président précise que ce projet de règlement reprend les principales dispositions légales applicables par rapport au fonctionnement et à l'organisation matérielle du Conseil Communautaire et des autres instances de la collectivité et qu'il diffère assez peu du règlement adopté lors de la précédente mandature.

Monsieur le Président évoque le fait que 9 commissions internes sont créées :

- o Commission n°1 : Finances et politiques territoriales
- o Commission 2 : Développement économique et Mobilité
- o Commission 3 : Tourisme et station nautique
- o Commission 4 : Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- o Commission 5: GEMAPI et sécurité (PICS, PCAET, CISPD etc.)
- o Commission 6 : Réseau des bibliothèques
- o Commission 7 : Collecte, le transport, le stockage, le tri, le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés, développement durable
- o Commission 8 : Commission en charge des contrats de concession (anciennement délégations de service public)
- o Commission 9 : Commission d'appel d'offres

Il est rappelé que la composition de la commission n° 1 a déjà été arrêtée lors de la séance du 09 avril 2026 et que les commissions 8 et 9 obéissent à des désignations particulières.

Monsieur le Président indique que :

- les commissions n°2 à 7 sont composées de membres exclusivement issus du conseil communautaire c'est-à-dire conseillers communautaires titulaires ou des conseillers communautaires suppléants ;
- que Chaque conseiller communautaire ne peut être inscrit que dans l'une des commissions ;

- Au maximum, 2 conseillers communautaires issus d'une même commune peuvent être membres de la même commission (non compris les référents de la gouvernance) ;
- les maires peuvent assister en tant qu'auditeurs aux travaux de toutes les commissions autres que celles dont ils sont membres. En cas d'absence, le maire peut se faire représenter par un conseiller municipal de son choix (qui sera auditeur libre).

Monsieur le Président précise que les commissions sont créées par l'adoption du règlement intérieur et qu'à l'issue de la séance, un sondage sera lancé afin que chaque conseiller communautaire puisse soumettre un vœu d'inscription dans l'une ou l'autre de ces commissions, dont la composition sera soumise à votre vote lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Marcel Le Moigne demande si les référents gouvernance qui étaient indiqué dans la note de synthèse évolueront ou pas au regard des désignations qui viennent d'être faites en séance.

Monsieur le Président répond que cela va évoluer.

Sans autre question, il est procédé au vote.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur, tel que joint en annexe.

6/ Composition des commissions et élection des représentants de la Communauté de Communes dans les organismes extérieurs

Monsieur le Président expose que cette délibération a pour objet de désigner les représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs ou interne.

Monsieur le Président spécifie que « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président indique que compte-tenu du nombre important des désignations, il sera proposé de valider le principe de désignation sans scrutin secret dès que la loi le permet.

Monsieur le Président interroge les membres du conseil communautaire afin de savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Marcel Le Moigne intervient : « Juste une remarque. Je regrette qu'au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ainsi que pour le PAPI : les titulaires soient des élus de seine maritime. Je constate qu'aucun élu samarien des communes littorales n'est proposé ».

Monsieur le Président répond que des reproches avaient été faits sur le fait que peu d'élus côté Seine-Maritime siégeaient dans les instances côté Somme, donc il est proposé d'y remédier.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret dès que la loi le permet.

Monsieur le Président précise que la note de synthèse comportait la liste, avec des propositions de désignations, portées par la gouvernance.

Monsieur le Président rappelle la composition de la commission n°8 Commission en charge des contrats de concession (anciennement délégations de service public).

Vu la liste des candidats proposés ;

Titulaires	Suppléants
Laurent Jacques	Nathalie Vasseur
Eric Pruvost	Isabelle Hochart
Jean-Marc Gillet	Raynald Boulenger

Bruno Saintyves	Robin Devogelaere
Jérémy Moreau	Patrick Grosjean

○ Le Conseil Communautaire, procède à l'élection des différents membres de la commission en charge des délégations de services publics :

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9,4

	Voix	Attribution quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste proposée	47	5	-	5

A obtenu la liste proposée : 47voix soit 5 sièges

Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Laurent Jacques	Nathalie Vasseur
Eric Pruvost	Isabelle Hochart
Jean-Marc Gillet	Raynald Boulenger
Bruno Saintyves	Robin Devogelaere
Jérémy Moreau	Patrick Grosjean

- rappelle que la Commission en charge des délégations de services publics est présidée par le Président ou son représentant.

- rappelle que lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

- rappelle que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Monsieur le Président Monsieur le Président rappelle la composition de la commission n°9 Commission d'appel d'offres et indique que la proposition de liste faite est identique à celle de la commission en charge des concessions dans la mesure où ce sont des sujets proches.

Vu la liste des candidats proposés ;

Titulaires	Suppléants
Laurent Jacques	Nathalie Vasseur
Eric Pruvost	Isabelle Hochart
Jean-Marc Gillet	Raynald Boulenger
Bruno Saintyves	Robin Devogelaere
Jérémy Moreau	Patrick Grosjean

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret ;

- procède à l'élection des différents membres de la commission d'appel d'offres :

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 9,4

	Voix	Attribution quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste proposée	47	5	-	5

A obtenu la liste proposée : 47voix soit 5 sièges

Sont proclamés élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Laurent Jacques	Nathalie Vasseur
Eric Pruvost	Isabelle Hochart
Jean-Marc Gillet	Raynald Boulenger
Bruno Saintyves	Robin Devogelaere
Jérémy Moreau	Patrick Grosjean

- rappelle que la Commission d'appel d'offres est présidée de droit par le Président ou son représentant.

- rappelle que lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

- rappelle que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir si ces derniers souhaitent qu'il relise l'ensemble des propositions de désignations qui étaient dans le document synthétique joint en annexe 3 de la convocation.

L'ensemble des membres du conseil communautaire dispensent le Président de la relecture.

Vu l'appel à candidatures ;

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret ;

- constate qu'une seule candidature ou une seule liste a été présentée après appel de candidatures

- désigne, en conséquence, les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes des villes Sœurs au sein des organismes extérieurs :

Nom de la structure	Nombre de représentants	Nom, prénom des représentants
Comité National d'Action Sociale	1 titulaire	Agnès Join
Mission Locale Dieppe Côte d'Albatre	2 titulaires	Sabrine Barthélémy Frédérique Chérubin-Quennesson
Mission Locale Picardie Maritime	2 titulaires	Sabrine Barthélémy Benoit Ozenne
Comités locaux pour l'emploi (CLPE)	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Sabrine Barthélémy Suppléant : Benoit Ozenne

Commission Locale de l'Eau-Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) vallée de la Bresle	1 titulaire	Eddie Facque
Syndicat du bassin versant de l'Yères	4 titulaires 4 suppléants	<u>Titulaires</u> : Eddie Faque, Eric Pruvost, Bruno Saintyves, Martine Douay <u>Suppléants</u> : Jean-Marc Gillet, Jérôme Blondel, Agnès Join, Isabelle Hochart
Commission Locale de l'Eau-Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) vallée de l'Yères	1 titulaire	Eddie Facque
Syndicat du bassin versant de l'Yères et de la côte "Commission locale de l'eau, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau et site nature 2000, vallée de l'Yères"	1 titulaire	Eddie Facque
Parc Naturel Marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale	1 titulaire1 suppléant	Titulaire : Eddie Facque Suppléant : Rachid Chelbi
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	2 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires</u> : Eddie Facque, Eric Pruvost <u>Suppléants</u> : Sabine Barthélemy, Laurent Jacques
PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)	3 titulaires	Eddie Facque Laurent Jacques Eric Pruvost
Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76)	2 titulaires 1 suppléant	Titulaires : Eddie Facque , Laurent Jacques Suppléant : Eric Pruvost
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant de la Vimeuse"	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eric Pruvost Suppléant : Patrick Grosjean
Comité de pilotage du site Natura 2000 "Yères" FR2300137	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eric Pruvost Suppléant : Eddie Facque
Comité de pilotage du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle"	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eric Pruvost Suppléant : Eddie Facque
GALPA (groupe d'action locale pêche et aquaculture)	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eddie Facque Suppléant : Robin Devogelaere
Parlement de la mer	2 titulaires	Laurent Jacques, Eddie Facque
Association Nationale des Elus du littoral (ANEL)	1 titulaire	Eddie Facque
Comité d'étude pour le développement des sports nautiques sur le littoral de Haute Normandie	1 titulaire	Patrick Grosjean
Société d'économie mixte Créée de Fécamp Côte d'Albâtre	1 titulaire	Eddie Facque
Syndicat mixte des ports de la Seine Maritime	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eddie Facque Suppléant : Robin Devogelaere

Syndicat mixte des ports de la Seine Maritime : Comité consultatif du port du Tréport	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eddie Facque Suppléant : Robin Devogelaere
PETR Bresle Yères	7 titulaires 7 suppléants	Titulaires : Laurent Jacques, Eddie Facque, Patrick Grosjean, Jean-Pierre Trolley, Bruno Saintyves, Eric Pruvost, Jérémy Moreau Suppléants : Raynald Boulenger, Robin Devogelaere, Nathalie Vasseur, Vincent Morand, Agnès Join, Jean-Charles Vitaux, Daniel Cavé
Commission Départementale de Coopération Intercommunale	1 titulaire	Eddie Facque
Commission Départementale d'Activité Commerciale	1 titulaire	Eddie Facque
ADM 76	1 titulaire, 1 suppléant	Titulaire : Eddie Facque, Suppléant : Laurent Jacques
Syndicat mixte Somme Numérique	3 titulaires	Jean-Charles Vitaux Robin Devogelaere Eddie Facque
Territoire d'Energie de la Somme (anciennement FDE 80)	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Vincent Morand Suppléant : Eddie Facque
Commission consultative paritaire de la FDE 80	1 titulaire	Vincent Morand
Commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime	1 titulaire	Vincent Morand
Cadastre solaire (SDE 76)	1 titulaire	Vincent Morand
Association AMORCE pour déchets et eau	1 titulaire, 1 suppléant	Titulaire : Raynald Boulenger Suppléant : Vincent Morand
Commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly	3 titulaires 3 suppléants	Titulaires : Jean-Marc Gillet, Eddie Facque, Robin Devogelaere Suppléants : Eric Pruvost, Martine Douay, Jérôme Blondel Titulaire : Robin Devogelaere Suppléant : Eddie Facque
PME Développement	1 titulaire 1 suppléant	
Réseau des Abbayes de Normandie	1 titulaire	Patrick Grosjean
Seine Maritime Attractivité	2 titulaires	Patrick Grosjean Marcel Le Moigne
Sites et Cités remarquables de France	2 titulaires	Patrick Grosjean Marcel Le Moigne
Comité de pilotage éolienne en mer	1 titulaire	Eddie Facque
Club des villes et territoires cyclables	1 titulaire	Bruno Saintyves
Commission départementale de sécurité des passages à niveau	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Bruno Saintyves Suppléant : Eddie Facque
Comités de dessertes régionales et autres comités en lien avec le secteur des transports et la mobilité	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Bruno Saintyves Suppléant : Eddie Facque

Référent "Bois et forêts"	1 titulaire	Aurélien Dhier
Conseil d'Administration du Lycée Anguier de la ville d'Eu	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Jean-Marc Gillet Suppléant : Eddie Facque
Conseil d'administration du lycée professionnel du Tréport	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Jean-Marc Gillet Suppléant : Eddie Facque
Conseil territorial de 3F Normandie (SODINEUF)	1 titulaire	Eric Pruvost
Commission Locale du site patrimonial remarquable	4 titulaires 4 suppléants A noter les membres de droit sont : -Président CCVS -Maire du tréport -Maire de Mers les Bains	<u>Titulaires</u> : Patrick Grosjean, Robin Devogelaere, Eric Pruvost, Philippe Vermeersh <u>Suppléants</u> : Vincent Morand, Robin Devogelaere, Monique Evrard, Nathalie Vasseur
Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la ville d'Eu	1 titulaire	Martine Douay
Conseil territorial de Santé de Dieppe, collège représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Martine Douay Suppléant : Eddie Facque
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Haute-Normandie	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Martine Douay Suppléant : Eddie Facque
COPIL CLS	2 titulaires	Martine Douay Eddie Facque
Référent Point d'Accès au Droit	1 titulaire	Eddie Facque
Référent CISPD	1 titulaire	Jean Marc Gillet
Comité de gestion du centre aquatique	2 titulaires	Eddie Facque, Laurent Jacques
Comité social territorial	5 titulaires 5 suppléants	<u>Titulaires</u> : Eddie Facque, Laurent Jacques, Jérémy Moreau, Catherine Fermat, Céline Placzek <u>Suppléants</u> : Eric Pruvost, Agnès join, Martine Douay, Robin Devogelaere, Camille Thomire
Conseil d'exploitation de l'office de tourisme	1 collège élus communautaires (18 membres dont le Président membre de droit) 1 collège socio-professionnels (17 membres à désigner ultérieurement)	Collège des élus : Patrick Grosjean, Eddie Facque, François Pegard, Robin Devogelaere, Claudine Briffard, Dominique Mallet, Vincent Morand, Eric Pruvost, Jean-Marc Gillet, Vincent Rousselin, Bruno Saintyves, Isabelle Gardé, Nicolas Catteau, Nathalie Vasseur, Sabine Barthélémy, Marcel Lemoigne, Rachid Chelbi, Daniel Cavé
Conseil de station nautique	Voir décision n°2022/70 composition du collège élu - le 2ème collège = organisateurs d'activités nautiques et partenaires	Membres de la commission tourisme (soit maximum 10 conseillers communautaires) + Eddie Facque, Patrick Grosjean, Marcel Lemoigne, Emmanuel Maquet, Laurent Jacques, Nicolas Catteau, Eric Pruvost, François Pegard, Robin Devogelaere, Jean-Charles Vitaux
Comité des partenaires de la mobilité	Membres de droit selon le règlement intérieur de l'instance : Le Président Les VPs en charge de la mobilité, du	Eddie Facque, Bruno Saintyves, Patrick Grosjean, Jérémy Moreau, Vincent Morand

	Tourisme et des finances, le Conseiller délégué au PCAET	
Commission d'appel d'offres du groupement de commandes en vue de la réhabilitation de la gare (EPFN)	1 titulaire 1 suppléant	Titulaire : Eddie Facque Suppléant : Laurent Jacques

Composition et installation des membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Concernant le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Monsieur le Président rappelle qu'il convient, dans un premier temps, de déterminer le nombre de membres du Conseil d'administration.

Monsieur le Président propose d'arrêter à 16 le nombre de membres puis de désigner 8 conseillers communautaires pour le collège des élus, sachant que les organismes et associations du territoire seront ensuite invités à proposer des candidatures. La composition définitive du CIAS sera arrêtée ensuite.

⊙ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer, outre le Président, membre de droit du CIAS, à 16 membres la composition du conseil d'administration du CIAS, soit 8 membres élus par le Conseil communautaire et 8 membres désignés par le Président.

- que le scrutin sera un scrutin de liste.

- désigner deux assesseurs, Madame Nathalie Vasseur et Monsieur Patrick Grosjean, pour former le bureau de vote.

Monsieur le Président, qui est membre de droit, présente la liste suivante :

Agnès Join	Nathalie Vasseur
Martine Douay	Benoît Ozenne
Jean-Marc Gillet	Monique Evrard
Patrick Grosjean	Sabrine Barthélémy

Monsieur le Président indique que la liste proposée sera désignée sur les bulletins de vote « **liste 1** » afin de faciliter l'inscription, par chacun, sur les bulletins de vote.

Vu l'appel supplémentaire à candidature ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, des membres du Conseil d'administration du CIAS.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par le secrétaire de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 47
 - Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
 - Nombre de suffrages exprimés : 39
 - Majorité absolue : 20
- Nombre de suffrages obtenus par la liste proposée : 39

Sont en conséquence élus :

Agnès Join	Patrick Grosjean
Martine Douay	Nathalie Vasseur
Jean-Marc Gillet	Benoît Ozenne

7/ Vote du Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau indique que dans le cadre de la norme comptable M57 il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) avant le vote de la première délibération budgétaire suivant le renouvellement du conseil communautaire.

Une proposition de règlement a été adressée avec la note de synthèse. Au-delà des dispositions réglementaires, le présent règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la communauté de commune des Villes Soeurs.

Elles sont principalement issues des instructions budgétaires et comptables M57 et M4 et déclinaison de cette dernière et du décret 2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier rappelle les grands principes budgétaires et comptables applicables à la communauté commune des Villes Soeurs ainsi que les principaux temps du cycle budgétaire décrit le processus d'exécution des dépenses publiques et de recouvrement des recettes ainsi que les opérations comptables spécifiques de fin d'exercice, journée complémentaire, rattachement des charges et des produits à l'exercice reste à réaliser.

Ce règlement porte sur la gestion de la pluri annualité, les règles applicables en matière d'autorisation de programme et d'engagement, sur des dispositions comptables diverses gestion de l'inventaire, des amortissements, provisions. Le présent règlement ne se substitue en aucun cas à la législation et la réglementation nationale en matière de finances publiques. Il a uniquement pour vocation d'en rappeler les grandes lignes tout en ayant en aucun cas vocation à le faire de manière exhaustive.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

🗳️ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le règlement budgétaire et financier ci-annexé, valable jusqu'à la fin de la mandature.
- précise que le présent règlement sera automatiquement modifié en cas d'évolutions législatives et/ou réglementaires.

8 /Vote du Budget principal 2026

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jérémy Moreau précise que :

« Le budget principal est équilibré à hauteur de : 30 265 147,92 €, avec 27 0812 86,38 € de dépenses de fonctionnement (avec un résultat de fonctionnement reporté de 5 129 721,12 €) et 3 183 861,54 € de dépenses d'investissement dont 724 700 € de reste à réaliser et avec un excédent d'investissement reporté de 481 702,58 €.

En dépense d'investissement : dépenses d'équipement sont inscrites au chapitre 20 immobilisation incorporelle pour un montant de 162 500 € en reste à réaliser et 596 683,95 € de proposition nouvelle pour un total de 759 183,95 €. Dans ce chapitre : il y a les procédures pour le PLUI, les études pour recul du trait de côte, les études de préfiguration de la compétences eau et assainissement (suite à la clôture du budget dédié), le programme de redéploiement des services du siège de la CCVS, des logiciels comptables, RH, service technique, jeunesse et licences pour dématérialisation.

Au chapitre 204, subventions d'équipement versé : 550 000 € en reste à réaliser, 1 050 000 € en proposition nouvelle pour faire un total de 1 600 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre le fond de soutien aux

communes pour 1 377 000 €, le remboursement de l'annuité d'emprunt pour fibre optique à somme numérique 222 567,67 €.

Au chapitre 21 immobilisation corporelle, en reste à réaliser : 12 200 € en proposition nouvelle 516 600,21 € soit un total de 528 000,21 €.

Nous retrouvons dans ce chapitre l'achat de terrain pour réserve foncières 200 000 €, des travaux de sur toiture et menuiserie pour le siège, du matériel de bureau et d'informatique, des achats de véhicules, du matériel et outillage pour les services techniques. Le total des dépenses d'équipement : 724 700 € de reste à réaliser et 2 163 284,16 en proposition nouvelle pour un total de 2 887 984,16.

Les dépenses d'ordre au chapitre 40. Opération d'ordre entre sections : 139 029,26 €. Il s'agit des reprises sur subvention perçu.

Au chapitre 41, opération patrimoniale : 156 848,12 €. Il s'agit de l'intégration de frais d'études dans le programme travaux réalisés. Quand les travaux sont terminés, on réimpute les études dans les travaux correspondants. Il s'agit d'une obligation d'écriture d'ordre. On retrouvera la même chose en recettes.

Le total des dépenses d'investissement : 724 700 € en reste à réaliser 2 459 161,54 € en proposition nouvelle pour un total de 3 183 861,54 €.

En recette d'investissement : recette d'équipement au chapitre 13 subvention d'investissement : 209 760 € nous retrouvons les subventions du fonds vert, celles liées à l'étude du recul du trait de côte, les subventions de la CAF pour logiciel jeunesse.

Au chapitre 20 immobilisation incorporelle : 158 183,95 €. Il s'agit d'une régularisation comptable pour annuler des mandats émis au « 2031 » au lieu du « 202 » pour les frais d'étude PLUI.

Le total des recettes d'équipement 367 943,95 €.

En recette financière au chapitre 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé 242 997,42 €. Il s'agit de l'affectation de résultats 2025.

Le total des recettes réelles d'investissement 610 941,37 €.

Les recettes d'ordre au 040 - opération d'ordre de transfert entre sections : 1 934 369,47 €. Il s'agit des amortissements sur immobilisation

Au chapitre 041 opération patrimoniale : 156 848,12 €. Nous retrouvons l'intégration des frais d'étude dans le programme de travaux réalisés.

Le total des recettes d'ordre 2 091 217,59 €.

Le solde d'exécution positive de la section d'investissement reporté 481 702,58 €, ce qui nous fait un total des recettes d'investissement de 3 183 861,54 €.

En dépense de fonctionnement : dépense de gestion courante au chapitre 11 - charge à caractère général : 2 478 825 €. Nous retrouvons dans ce chapitre : l'énergie, le chauffage (nous avons prévu une augmentation de 15 % dans le cadre du marché avec TE80), les prestations de services qui comprend essentiellement les prestations de séjour les activités ALSH pour 880 000 €, les prestations contrat local de santé, l'espace numérique mobile. Il y a aussi les fournitures de petit équipement pour travaux en régie pour le siège, l'aérodrome, le contrat de maintenance logicielle, les cotisations et partenariats financiers, entretien de bâtiments et terrain.

Au chapitre 12, charge de personnel et frais assimilé : 5 046 300 €.

Au chapitre 14, atténuation de produit 7 720 862 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les attributions de compensation provisoires validées en décembre 2025 et qui sont reversés aux communes et on retrouve également le prélèvement du FPIC.

Au chapitre 65, autre charge de gestion courante : 9 867 729,91 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les bourses et prix donnés aux étudiants, les aides à l'hébergement des étudiants, les indemnités des élus, les participations aux communes membres pour le fonctionnement des crèches, les couvertures des déficits des budgets annexes, les subventions versées au CIAS (208 000 € pour l'année 2026).

Le total des dépenses de gestion courante : 25 113 716,91 €.

En charge financière au chapitre 66 : 200 € pour les intérêts d'emprunt

Au chapitre 67 - charge spécifique : 23000 pour provision d'annulation sur exercice de titre sur exercice antérieur

Au chapitre 68 - dotation en provision et dépréciation : 10 000 €. Comme nous sommes en nomenclature M57, cela nous oblige à provisionner pour dépréciation dans le cadre de créances restant à recouvrer de plus de 2 ans,

Ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 25 146 916,91 €.

En dépenses d'ordre au 042 - opération d'ordre de transfert entre sections : 1 934 369,47 €. Il s'agit des dotations aux amortissements,

Ce qui fait un total des dépenses de fonctionnement de 27 081 286,38 €.

En recette de fonctionnement : recettes de gestion courante - chapitre 13 atténuation de charges : 35 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre le remboursement des indemnités journalières en cas d'arrêt du personnel.

Au chapitre 70, produit des services du domaine et vente diverses 2 919 175.

Nous retrouvons dans ce chapitre les participations des familles pour les ALSH, les prestations de services CAF, le remboursement des budget annexe sur le budget principal, donc le transfert de charge, le remboursement du CIAS des aides aux familles

Au chapitre 73 - impôts et taxes : 4 812 850 € donc ça correspond exactement avec l'état 1259.

Au chapitre 731 - fiscalité locale : 9 079 470 €. Nous avons ici une évolution des bases de 0,8 %.

au chapitre 74 dotation et participation : 4 868 991 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les dotations intercommunalité, DGF, participation des communes, départements, régions, les compensations taxe d'habitation, compensation CFE, CVAE.

Au chapitre 75 autre produit de gestion courante : 90 050 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les remboursements pour tickets restaurants et les revenus des immeubles, donc les locations.

Le total des recettes de gestion courante 21 805 536 €.

Au chapitre 77 - produits spécifique : 5 000 € provision pour annulation de mandat sur exercice antérieur.

Au chapitre 78 - reprise sur dépréciation d'actifs : 2 000 € ce compte nous sert quand on a provisionné au 6817 pour des créances douteuses et que les gens payent en cours de route donc on libère cette provision.

Le total des recettes réelles de fonctionnement 21 812 536 €

Les recettes d'ordre au 042 recettes et quote-part des subventions d'investissement transféré au compte de résultat 139 029,26 €. Il s'agit des reprises de subvention.

On ajoute le 002 le résultat de fonctionnement reporté de 5 129 721,12 € pour faire un total de 27 081 286,38 €.

Vous avez donc sur les écrans les investissements prévus pour l'exercice 2026 :

- Pour le siège de la C CVS : en maîtrise d'œuvre redéploiement du siège 25 000 € en reste à réaliser et en aménagement et installation entretien de toiture et menuiserie 75 000 €.

- Pour les services techniques : des véhicules (remplacements Clio et 308) : 40 000 €, du matériel et outillage à hauteur de 10 000 €, pour un total de 50 000 €.

- le fond de soutien aux communes membres (fonds d'accompagnement communautaire 2025) : 550 000 en reste à réaliser et 827 000 en proposition nouvelle

- pour l'urbanisme : les frais d'étude pour 189 403,95 €, le PLUI 50 500 € en restes à réaliser et 62 000 € en proposition nouvelle, études cavité, eau pluviale et logements vacants 10 400 €, étude recul du trait de

côte 164 640 €. Nous avons une subvention fond vert l'étude pour le recul du trait de côte de 159 760 € en recettes.

- du matériel informatique et des logiciels pour les services techniques, jeunesse, comptabilité, RH, pour la dématérialisation, le remplacement de téléphones, tablettes, les remplacements de switch, les bornes wifi, les vidéos projecteurs, et pour Somme Numérique le remboursement de l'emprunt : 52 500 € en restes à réaliser et 399 340 € en proposition nouvelle. Nous avons une subvention de la CAF 76 pour 50 000 €.

- Pour le service communication : drone valise de transport pour 7 000 €.

- Pour le foncier : procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) : 9 000 € et provision pour acquisition 200 000 € pour un total de 209 000 €.

- Pour le mobilier, autre immobilisation corporelle : 2 000 € en reste à réaliser et 152 000,21 € en proposition nouvelle.

- Pour le mobilier de bureau 8 200 reste à réaliser 17 500 propositions nouvelles pour faire un total de 10 200 reste à réaliser et 169 500,21 en proposition nouvelle

- pour l'eau et l'assainissement, même si nous ne prenons pas la compétence, nous terminons l'étude de préfiguration de la prise de compétence : 36 500 € en reste à réaliser,

Ce qui nous fait un total de 724 700 € reste à réaliser et 2 163 284,16 € en proposition nouvelle en dépenses et 209 760 en recettes. Voilà, j'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérémy Moreau pour cette présentation et interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Marcel Le Moigne souhaite savoir si l'étude relative au trait de côte correspond bien à la nouvelle cartographie des risques prévue par la loi Climat et Résilience ?

Monsieur Jérémy Moreau confirme, en précisant que, comme cela a été évoqué en commission des finances, les crédits ont été imputés au Budget principal, la dépense étant rattachée au PLUI-H.

Monsieur Marcel Le Moigne de s'exprimer ainsi : « Juste une petite observation, dans la note de présentation, on parle de l'effet ciseau qui arrive plus vite que prévu. Quand on regarde effectivement la situation de trésorerie au 31 décembre 2025, on est à 2 734 723 €, ce qui représente 30 jours de dépenses réelles, de fonctionnement consolidé. Donc de mon point de vue, je pense qu'il aurait été prudent, peut-être, d'ajuster au plus juste la section de fonctionnement notamment les dépenses prévisionnelles puisque là les charges générales prennent + 30 % par rapport à la réalisation 2025 et les charges de personnel + 15 %. A mon avis, il aurait mieux fallu ajuster ces deux chapitres et, par contre, l'excédent le verser en investissement. Ce n'est que mon avis. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Moigne pour son intervention et demande s'il y a d'autres questions. Sans question, il est procédé au vote.

🗳️ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve par :

- 42 voix pour ;

- 5 Abstentions : Catherine Lorphelin, Clément Vanheeuverswyn, Emmanuel Maquet, Vincent Rousselin Monique Evrard

- 0 voix contre ;

le budget « Principal » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	27 081 286.38 €	27 081 286.38 €
Section d'investissement	3 183 861.54 €	3 183 861.54 €
Total Budget Principal	30 265 147.92 €	30 265 147.92 €

9/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Président rappelle que conformément au débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil communautaire du 5 mars 2026, il est proposé au conseil communautaire de ne pas modifier les taux des impôts directs locaux précédemment arrêtés, à savoir, pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 3.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,01 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,03 %.
- Le taux de CFE à 26.86% correspond au taux moyen pondéré.

Monsieur le Président indique que cela signifie que malgré les baisses de dotation, la communauté de communes fonctionne pour l'année 2026 avec des taux identiques.

Monsieur le Président précise qu'après cette année, il proposera d'appliquer un taux de TEOM, déterminé en fonction des résultats du précédent exercice, sauf s'il s'avère nécessaire d'intégrer des investissements majeurs.

A cette occasion Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, il proposera plusieurs projets pour les six années à venir :

- La rénovation de la gare en partenariat avec l'EPFN
- La restructuration du siège de la communauté et du pôle de service à la population notamment la maison France Service,
- Le projet de barreau de délestage entre le port du Tréport et le lycée de la ville d'Eu
- Finir les liaisons douces pour raccorder les pistes cyclables et piétonnes gérées par la CCVS, entre elles

Monsieur le Président de dire : « Il s'agit de quatre projets importants, j'espère que nous les reprendrons dans le projet de territoire ».

Monsieur le Président propose donc le maintien des précédents taux ou des précédentes décisions, et d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à la même valeur que précédemment

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions.

Monsieur Vincent Rousselin prend la parole afin d'apporter une explication de vote concernant la commune de Mers-les Bains : « En cohérence à avec ce que nous avons voté au moment de la proposition d'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous ne voterons pas pour cette délibération. Dès le début, nous nous sommes opposés à cette augmentation. Donc en cohérence, nous voterons également contre le maintien de ce taux à 13 % ».

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- 43 voix pour ;
- 0 abstention ;
- 4 voix contre : Monsieur Clément Vanheeuverswyn, Monsieur Emmanuel Maquet, Monsieur Vincent Rousselin et Madame Monique Évrard

- d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 3.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,01 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,03 %.
- Le taux de CFE à 26.86% correspond au taux moyen pondéré.

Pour mémoire, il n'y a pas lieu de soumettre à nouveau la fixation du taux de la TEOM, celui-ci ayant été fixé pour 2026, conformément à la trajectoire avalisée, à 13 % par délibération n°20240409-2.1.3. Certaines prestations complémentaires réalisées à la demande expresse des communes, seront remboursées par elles à la Communauté de Communes, par le biais de conventions de participation.

- d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à la valeur de 750.000 euros pour l'année 2026.

10/ Vote du Budget annexe « Développement Economique »

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jérémy Moreau donne lecture des tableaux qui sont projetés en séance :

« Donc le budget développement économique est équilibré avec un montant de 25 796 237,41 €, avec 11 617 008,50 € en fonctionnement et 14 179 228,91 € en investissement dont 903 000 € en restes à réaliser et – 5 605 400,16 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépense d'investissement : dépense d'équipement au chapitre 20 - immobilisation incorporelle : 136 000 € en reste à réaliser et 91 000 € en proposition nouvelle pour faire un total de 227 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les fouilles archéologiques de la phase 4 à Saint Quentin Lamotte en restes à réaliser, les maîtrises d'œuvre aménagement de phase 3 - zone Ponts-et-Marais, tranche 1 et 2 et frais d'insertion pour enquête publique d'aménagement.

Au chapitre 204 - subvention d'équipement versé : 712 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les subventions d'investissement versées aux entreprises et les travaux de réseaux pour la phase 3.

En 021 - immobilisation corporelle : 400 000 € en restes à réaliser et 71 041,14 € en proposition nouvelles pour faire un total de 471 041,14 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les travaux phase 3, l'aménagement de voiries et réseaux ainsi que le giratoire.

Au chapitre 22 - immobilisation reçu en affectation : 367 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les aménagements autres réseaux électricité aux fibres.

Ce qui donne un total des dépenses d'équipement de 903 000 € en restes à réaliser, 874 041,14 € en proposition nouvelles pour faire un total de 1 777 041,14 €

En dépenses financières : au chapitre 27 - autre immobilisation financière 4 000 € pour remboursement de caution de location terrain ETPN, ce qui en fait son total.

Au chapitre 45 comptabilité distinct rattaché : 621 500 €. Nous retrouvons ici le remboursement du giratoire au département, des annulations de mandat au 21 émis à EBTP à hauteur de 621 315,90 €. La rémission du mandat est faite au 4851 pour la même somme.

Le total des dépenses réelles d'investissement 903 000 € en reste à réaliser et de 1 499 541,14 € en proposition nouvelle pour un total de 2 402 541,14 €.

Viennent ensuite les dépenses d'ordre d'investissement au chapitre - 40 opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 540 542,23 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les stocks de terrain aménagés, les reprises de subvention.

Au chapitre 41, opération patrimoniale : 6374 5,38 €. Nous retrouvons dans ce chapitre l'intégration des études terminées dans les travaux.

Le total des dépenses d'investissement 903 000 € en reste à réaliser et 7 678 128,75 € en proposition nouvelle pour un total de 8 573 828,75 €.

Le solde d'exécution négative de la section d'investissement reporté est de 5 605400,16 € pour faire un total des dépenses d'investissement cumulé de 14 179 228,91 €.

En recette d'investissement : en recette d'équipement, au chapitre 13 les subventions d'investissement : 237 748 €. Nous retrouvons dans ce chapitre la DETR et la DSIL.

Au chapitre 22, immobilisation reçue en affectation : 14 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les crédits inscrits pour annulation de mandat 2025 établis au compte 22538 au lieu du compte 20422. Il s'agit de régularisation de mauvaise imputation.

Le total des recettes d'équipement : 251 748 € et recette financière au chapitre 10 dotation fond d'hiver et réserve 1 565 377,03 €. Il s'agit de l'affectation de résultat 2025.

Au chapitre 45 comptabilité distinct rattaché : 621 500 €. Il s'agit notamment du remboursement giratoire, on retrouve la même chose que tout à l'heure en dépense.

Ce qui fait un total des recettes réelles d'investissement de 2 438 625,03 €

En recette d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement : 71 041,14 €,

Au chapitre 40 opération d'ordre de transfert entre section 11 038 817,36 €. Ce sont les amortissements.

Au chapitre 41 opération patrimoniale : 630 745,38 €. Nous retrouvons l'intégration des études terminées pour des travaux comme tout à l'heure, ce qui fait un total des recettes d'ordre de 1 740 603,88 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé 14 179 228,91 €

En dépenses de fonctionnement. Chapitre 11 charge à caractère général : 325 950 €. Nous retrouvons ici des achats de parcelles, des frais de géomètre, les partenariats économiques, l'externalisation d'entretien d'espace vert et le remboursement de frais à la collectivité.

Au chapitre 12, charge de personnel 180 000 €.

Au chapitre 65, autre charge de gestion courante : 200 €.

Ce qui fait un total des dépenses de de gestion courante de 506 150 €.

Au chapitre 67 charge spécifique : 1 000 € pour annulation de titre sur exercice antérieur.

Les dépenses d'ordre au 023 virement la section d'investissement 710 41,14 €

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 1 038 817,36 €. Nous retrouvons les amortissements et les variations de stock, ce qui fait un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 11 109 858,50 €.

Le total des dépenses de fonctionnement cumulé 11 617 008,50 €

En recette de fonctionnement : en recette de gestion courante, au chapitre 70 - produits des services du domaine et vente diverses : 4 491 000 €. Il s'agit d'une estimation de vente de terrain.

Au chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 1 585 466,27 €. Nous retrouvons dans ce chapitre des loyers de convention d'occupation précaire pour les parcelles inoccupées du parc d'activité, l'estimation de la couverture prévisionnelle du déficit par le budget principal.

Ce qui nous donne un total de recettes de gestion courante 6 076 466,27 €

En recette d'ordre au 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 5 540 542,23 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les stocks de terrain aménagés, les reprises de subvention perçue.

Le total des recettes de fonctionnement cumulé 11 617 008,50 €.

Au niveau des investissements :

-le parc phase 3 zone Ponts-et-Marais, tranche 1 et 2 : maîtrise d'œuvre aménagement 90 000 €, frais d'insertion 1 000 €, aménagement tranche 1 et giratoire 400 000 € en reste à réaliser et 71 071,14 € en proposition nouvelle et nous avons de la DETR et de la DSIL pour 237 748 €. Autres réseau 367 000 € en dépenses reste à réaliser. Travaux réseau effectué par les syndicats 124 000 € et remboursement giratoire par le département 518 000 €. Ce qui nous fait un total de 767 000 € en reste à réaliser 804 0071,14 € en proposition nouvelle pour le

- parc phase 4 zone : 136 000 € pour des fouilles pour les aides aux entreprises les subventions personnes de droit privé bien mobilier matériel et études 70000 €

Ce qui fait un total des restes à réaliser de 903 000 € et 874 711,14 € en proposition nouvelle et 237 748 € en recette ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérémy Moreau pour ces explications et cède la parole aux membres du conseil communautaire.

Monsieur Marcel Le Moigne souhaite savoir s'il est toujours convenu que les opérations de stock seront comptabilisées pour le prochain CFU.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Développement économique » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 617 008.50 €	11 617 008.50 €
Section d'investissement	14 179 228.91 €	14 179 228.91 €
Total Budget Développement économique	25 796 237.41€	25 796 237.41 €

11/Vote du Budget annexe « Immobilier Locatif d'Entreprises »

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau rappelle les éléments contenus dans les documents annexés à la note de synthèse :

« Le budget est équilibré avec un montant de 221 635,81 €, 108 000 € en fonctionnement dont 13 239,38 € en excédent de fonctionnement reportés et 113 635,81 € en investissement dont – 40 635,81 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépense d'investissement : en dépenses financières au chapitre 16 emprunt et dettes assimilé : 58 000 €. Il s'agit du remboursement de capital.

Au chapitre 27, autre immobilisation financière : 15 000 € pour une restitution de caution en cas de départ de la société HLS.

Le total des dépenses financières 73 000 €.

Le total des dépenses réelles d'investissement est du même montant 73 000 €.

Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté 40 635,81 € ce qui fait un total des dépenses d'investissement cumulé de 113 635,81 €

En recette d'investissement : Recette financière au 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 40 635,81 € il s'agit de l'affectation de résultats 2025

Les recettes d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement : 73 000 €.

Ce qui donne un total des recettes d'investissement cumulé de 113 635,81 €.

En dépense de fonctionnement : dépense de gestion courante au chapitre 011 charge à caractère général : 28 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre des entretiens de terrain, des remboursements de frais au budget principal et la taxe foncière

On ajoute les charges financières au 66 de 7 000 € pour les intérêts d'emprunt, ce qui nous fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 35 000 €.

Les dépenses d'ordre au 023 virement à la section d'investissement : 73 000 €.

Ce qui fait un total des dépenses de fonctionnement cumulé de 108 000 €.

En recette de fonctionnement : au chapitre 75 autres produits de gestion courante : 94 760,62 €.

Nous retrouvons dans ce chapitre les loyers ou prévision de location et les couvertures de déficit.

Le résultat de fonctionnement reporté 13 239,38 €, pour faire un total des recettes de fonctionnement cumulé de 108 000 €.

Il n'y a pas d'investissement prévu pour ce budget ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée pour savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le budget annexe « Immobilier Locatif d'Entreprises » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	108 000.00 €	108 000.00 €
Section d'investissement	113 635.81 €	113 635.81 €
Total Budget Immobilier Locatif d'Entreprise	221 635.81 €	221 635.81 €

12/Vote du Budget annexe « Centre Aquatique »

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau présente le budget annexe centre aquatique » 2026 de la façon suivante :

« Le budget est équilibré avec un montant de 2 760 053,14 €, 1 915 241,94 € en fonctionnement et 844 811,20 € en investissement dont – 192 869,26 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépense d'investissement, au chapitre 21 immobilisation corporelle : 108 800 €. Nous retrouvons dans ce chapitre l'aménagement de parcelle, le remplacement de potelets, des mises aux normes garde de corps, toiture, des interventions de prestataires, la ventilation, l'armoire électrique, la climatisation du local téléphonie

En dépenses financières au chapitre 16 emprunt et dettes assimilé : 390 000 € ce qui fait un total des dépenses réelles d'investissement de 498 800 €.

Les dépenses d'ordre au 040 opération d'ordre de transfert entre section : 153 141,94 € pour reprise de subvention ce qui nous fait un total des dépenses d'investissement de 651 941,94 €.

Le solde d'exécution négative de la section d'investissement reporté 192 869,26 €, pour faire un total des dépenses d'investissement cumulé de 844 811,20 €

En recette d'investissement : recettes financières au 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 192 869,26 €. Il s'agit de l'affectation de résultats 2025.

Les recettes d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement : 317 016,70 €

Au chapitre 40 opération d'ordre de transfert entre sections : 334 925,24 €. Il s'agit des amortissements.

Ce qui nous donne un total des recettes d'ordre de 651 941,94 € et un total des recettes d'investissement cumulé de 844 811,20 €.

En dépense de fonctionnement, au chapitre 11 charges à caractère général : 1 170 800 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les pauses d'emplâtre, vérification de fissures, les frais pour bureau d'études et compensations de base du contrat de délégation de services publics, le bureau d'études pour la gestion du contrat. Le total des dépenses de gestion courante : 1 170 800 €

Les dépenses financières au 66 charge financière : 92 300 €, nous retrouvons les intérêts d'emprunt et les intérêts courus non échus.

Au chapitre 68 dotation aux provisions et dépréciation : 200 € en cas de créance irrécouvrable.

Ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 1 263 300 €.

Dépenses d'ordre 023 virement à la section d'investissement 317 016,70 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 334 925,24 €. Il s'agit des amortissements, ce qui nous fait un total de dépenses d'ordre de 651 941,94 € et un total de dépenses de fonctionnement cumulé 1 915 241,94 €.

En recette de fonctionnement, recettes de gestion courante au 70 - produits de service et vente directe : 100 000 €. Dans le cas du nouveau contrat de DSP, il y a des reversements de produits constatés d'avance encaissés par Récréa, donc l'ancien délégataire pour reversement au nouveau délégataire qui s'appelle désormais Vert Marine.

Au chapitre 75 autres produits de gestion courante : 1 662 100 € pour couverture de déficit prévisionnel

Ce qui nous donne un total des recettes de gestion courante 1 762 100 € ;

En recettes d'ordre au 042 opération d'ordre de transfert entre section : 153 141,94 €. Il s'agit des amortissements pour un total de recettes de fonctionnement cumulé 1 915 241 94 € ;

Au niveau des investissements :

- l'aménagement de clôture parcelle voisine donc pour 20 000 €
- emplacement de potelets pour 10 000 €
- ventilation et climatisation local téléphonie, armoire électrique : 28 800 €
- mise aux normes garde de corp toiture et intervention prestataire 50 000 €

Ce qui fait un total de 108 800 €. »

Monsieur le Président cède la parole aux membres de l'assemblée.

Monsieur Emmanuel Maquet intervient pour faire part de son inquiétude concernant ce budget : « *quand je vois la contribution du budget général à l'équilibre du budget centre aquatique, on constate une augmentation de cette participation de près de 50 %. L'an dernier, on a consommé 1 117 000 € et cette année, on prévoit 1 660 000 €. C'est énorme. J'imagine que vous devez réfléchir à des mesures pour maîtriser ce coût qui est galopé à un niveau tel que nous aurons du mal à maintenir cette cadence. Comment vous voyez les choses ? car ces sommes ont été inscrites avec les justifications et perspectives pour l'année à venir et cette augmentation mérite une réflexion, une analyse* ».

Monsieur le Président rappelle que le budget présenté est un budget prévisionnel. Certes les dépenses ont été inscrites de manière justifiée mais elles ne seront peut-être pas toutes mises en œuvre. Monsieur le Président rappelle que la CCVS a subi des augmentations extravagantes il y a quelques temps avec les avec la plus-value que toutes les collectivités ont subi du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie mais que cela tend à se stabiliser.

Monsieur Emmanuel Maquet insiste sur le fait que l'augmentation proposée dans le budget prévisionnel représente près de 50 % par rapport à ce qui a été réalisé.

Monsieur Jérémie Moreau précise que la CCVS va payer une compensation de base à hauteur de 856 000 € dans le cadre du nouveau contrat avec le nouveau délégataire et à l'ancien délégataire Récréa.

Monsieur Emmanuel Maquet s'il est possible de détailler à quoi correspondant ces 856 000 €.

Monsieur le Président indique que la somme est due dans le cadre du nouveau contrat. Il s'agit notamment de la compensation de base et de la révision des indexations des années 2025 sur l'ancien délégataire et le nouveau ainsi que les dotations aux amortissements, les reversements des produits constatés d'avance qui ont été prélevés par Récréa l'ancien délégataire pour les reverser à Vert Marine.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve par :

- 44 voix pour
- 3 voix contre : Monsieur Christophe Castelot, Madame Sylvie Diot et Madame Corinne Lépinette-Rioux

le budget annexe « Centre aquatique » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 915 241.94 €	1 915 241.94 €
Section d'investissement	844 811.20 €	844 811.20 €
Total Budget Centre aquatique	2 760 053.14 €	2 760 053.14 €

13/Vote du Budget annexe « Tourisme »

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau précise à propos du budget annexe « tourisme » 2026 :

« Le budget est équilibré avec un montant de 2 585 597,37 €, 2 116 062,90 € en fonction fonctionnement et 469 534,47 € en investissement dont 297 521,57 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté

En dépense d'investissement : en dépense d'équipement, au chapitre 20 immobilisation incorporelle : 115 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la gare Le Tréport-Mers en maison du tourisme et des mobilités. La répartition du projet se fait entre le budget tourisme 65 % et le budget mobilité 35 %. Et dans ce chapitre, nous retrouvons aussi l'achat de logiciel pour la taxe de séjour.

Au chapitre 204, subvention d'équipement versé : 49 000 €. Nous retrouvons les subventions versées aux acteurs du nautisme.

Au chapitre 21, immobilisation corporelle : 278 534,447 €. Nous retrouvons des panneaux de chemin de randonnées, les panneaux de signalétiques la labellisation station nautique, le parcours artistique, du matériel informatique, du matériel pour la station nautique et du mobilier.

Les dépenses d'équipement 442 534,47 €.

Les dépenses d'ordre 040 reprise de subvention perçue 27 000 €

Ce qui fait un total des dépenses d'investissement cumulé de 469 534,47 €.

En recette d'investissement, au chapitre 13 subvention d'investissement : 40 000 €. Nous retrouvons les subventions pour la maîtrise d'œuvre de la requalification de la gare Le Tréport-Mers en maison de tourisme et des mobilités.

Recette d'ordre au 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 132 012,90 €. Il s'agit des amortissements.

Le solde d'exécution positive de la section d'investissement reporté 297 521,57 € pour faire un total des recettes d'investissement cumulé de 469 534,47 €.

En dépense de fonctionnement au chapitre 011 charge à caractère général : 573 550 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les contrats de prestation : conception et impression de guide, des loyers, la coordination station nautique, la maintenance pour les bornes interactives, les cotisations (Seine Maritime Attractivité, Abbaye Normandie...), les prestations de visites groupes notamment pour le petit train, les restaurants les musées, le bureau d'étude label pays d'art et d'histoire, le film attractivité, l'externalisation de l'entretien des chemins de randonnée et les achats de goodies pour la station nautique.

Les charges de personnel au 012 pour 891 000 €.

Au chapitre 014 atténuation de produit : 510 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre le reversement aux communes de la taxe de séjour. Pour mémoire, 75 % de la taxe de séjour est reversée aux communes membres.

Au chapitre 65 autres charges de gestion courante : 1 500 € en cas d'admission en non-valeur.

Ce qui nous fait un total des dépenses de gestion courante de 1 976 050 €.

Au chapitre 68 dotation aux provisions : 8 000 € au compte 6817 dotation et dépréciation des actifs circulants circulant pour créance irrécouvrable de plus de 2 ans

Ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement d'1 884 050 €.

Les dépenses d'ordre 042 opération d'ordre de transfert entre section : 132 012,90 €. Il s'agit des amortissements.

Ce qui fait un total des dépenses de fonctionnement cumulé de 2 116 062,90 €.

En recette de fonctionnement au chapitre 70 produits des services du domaine et vente diverses : 140 000 €, il s'agit des recettes de la régie boutique, prestations de visites de groupes.

Au chapitre 731 la fiscalité locale 550 000 €, il s'agit de la taxe de séjour.

Au chapitre 75 autre produit de gestion courante : 1 399 062,90 €. Il s'agit de la couverture de déficit prévisionnelle.

Ce qui nous donne un total des recettes de gestion courante de 2 089 062,90 €.

Les recettes d'ordre au 042 opération d'ordre de transfert entre : 27 000 € pour reprise de subvention perçue.

Ce qui nous fait un total des recettes de fonctionnement cumulé de 2 116 062,90 €.

Au niveau des investissements :

- maison du tourisme et des mobilités requalification de la gare Le Tréport Mers-les-Bains, des frais d'étude pour 110 000 € et on a une subvention de 40 000 € par le département.

- les chemins de randonnée pour des panneaux signalétiques 3000 €

- du matériel informatique donc logiciel taxe de séjour 5000 € et d'autres matériels informatiques pour 16 000 €. Ce qui fait un total de 21 000 € pour l'informatique

- la création d'un circuit artistique donc le parcours artistique : 20 000 €

- le point plage, point d'information touristique : présentoir, chalet, matériel point plage et autre matériel pour 272 534,47 € au total

- mobilier de bureau : 5000 €

- pour le nautisme : subvention aux acteurs de nautisme dépense d'investissement 49 000 € et du matériel divers 10 000 €. Donc pour la station nautique 59 000 €

et un total général de dépenses de 490 534,47 € et 40 000 € en recette ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée pour savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

🕒 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Tourisme » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 116 062.90 €	2 116 062.90 €
Section d'investissement	469 534.47 €	469 534.47 €
Total Budget Tourisme	2 585 597.37 €	2 585 597.37 €

14/Vote du Budget annexe « GEMAPI »

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau donne lecture des tableaux qui sont projetés en séance :

« Donc le budget GEMAPI est équilibré avec un montant de 2 651 942,94, 2 154 800 € en fonctionnement et 497 142,94 € en investissement dont 80 000 € en restes à réaliser et – 1 411 142,94 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépense d'investissement : en dépense d'équipement, au chapitre 21 immobilisation corporelle 80 000 € en reste à réaliser pour achat de terrain BIC situé entre Eu et Le Tréport.

En dépenses financières, au chapitre 16 emprunt et dettes assimilées : 276 000 € pour le remboursement de capital.

Ce qui fait un total des dépenses réelles d'investissement de 80 000 € en restes à réaliser et 276 000 € en proposition nouvelle et un total de 356 000 €.

Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté 1 412 €, ce qui nous fait un total des dépenses d'investissement cumulé de 497 142,94 €.

En recette d'investissement au chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 2 211 142,94 €. Il s'agit de l'affectation de résultats 2025.

Les recettes d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement 177 801 €

Au 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 98 199 €. Il s'agit des amortissements.

Ce qui nous fait un total des recettes d'ordre de 276 000 € et un total des recettes d'investissement cumulé de 497 142,94 €.

En dépense de fonctionnement : en dépense de gestion courante, au chapitre 01 charges à caractère général : 24 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les entretiens des ouvrages situés à Friaucourt, l'animation AFDE SMA, le remboursement de frais à la collectivité.

Au chapitre 012 charges de personnel : 74 000 €.

Au chapitre 014 atténuation de produits : 17 000 €. Nous retrouvons ici le dégrèvement de la taxe GEMAPI envoyée par la trésorerie.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante 1 740 000 €. Il s'agit essentiellement des cotisations, de l'adhésion aux syndicats et des contributions diverses. (Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, Syndicat mixte du bassin Versant de l'Yères, et de la côte, Syndicat mixte Littoral 76, ...).

Ce qui fait un total des dépenses de gestion courante de 1 855 000 €.

Les charges financières au chapitre 66 : 23 800 € ce sont les intérêts.

Ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 187 800 €.

Dépenses d'ordre au 023 virement à la section d'investissement 177 801 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 98 199 €. Il s'agit des amortissements.

Ce qui fait un total des dépenses d'ordre de 276 000 € et un total des dépenses de fonctionnement cumulé de 2 154 800 €.

Recettes de fonctionnement : en recette de gestion courante, au chapitre 731 fiscalité locale 750 000 €, il s'agit du produit de la taxe GEMAPI.

Au chapitre 75 autres produits de gestion courante 1 311 640,35 €. Il s'agit de la couverture de déficit prévisionnel.

Ce qui nous fait un total des recettes de gestion courante et des recettes réelles de fonctionnement de 2 61 640,35 €.

Le solde d'exécution positive de la section de fonctionnement 9315965 € pour un total de 2 1 154 800 €.

Donc les travaux d'investissement sont gérés suivis par les syndicats, sauf les 80 000 € en reste à réaliser qui servent pour l'achat de terrain BIC entre Eu et Le Tréport ».

Monsieur le Président cède la parole aux membres du conseil communautaire.

Monsieur Marcel Le Moigne émet une remarque en indiquant qu'il est à noter les prélèvements sur les attributions de compensations (AC) des communes contribuent également au financement des travaux GEMAPI et que si cette part des AC étaient réintégrées dans le budget GEMAPI, le besoin de couverture de déficit serait moindre.

Sans autre question, Monsieur le Président soumet le point au vote.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le budget annexe « Gemapi » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 154 800.00 €	2 154 800.00 €
Section d'investissement	497 142.94 €	497 142.94 €
Total Budget Gemapi	2 651 942.94 €	2 651 942.94 €

15/Vote du Budget annexe « O2S Sport Santé Bien être »

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau donne lecture des tableaux qui ont été adressés avec la convocation :

« Donc le budget est équilibré avec un montant de 8177,99 €, 781 287,99 € en fonctionnement et 36 500 € en investissement dont 6 812,01 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté

En dépense d'investissement : en dépense d'équipement, au chapitre 21 immobilisation corporelle 36 500 €. Nous retrouvons dans ce chapitre le changement d'un filtre à sable et d'une porte coupe-feu pour le local chaufferie, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Donc ce qui fait le total cumulé des dépenses d'investissement.

En recette d'investissement, les recettes d'ordre au 021 le virement de la section de fonctionnement pour 15 233,78 €.

Au chapitre 40 opération d'ordre de transfert entre sections 14 454,21 il s'agit des amortissements pour un total des recettes d'ordre de 29 687,99 €.

Le solde d'exécution positive de la section d'investissement reporté de 6 812,01 € pour faire un total des recettes d'investissement cumulé de 36 500 €.

En dépense de fonctionnement, au chapitre 011 charge à caractère général 349 600 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les fluides, les prestataires, les ateliers culinaires, les remplacements de coach, le contrat de blanchisserie, les entretiens l'entretien des locaux, les prestations Activités Physiques Adaptées (APA), les soins oncologiques de supports et autres activités en lien avec la santé, le dispositif ma retraite en mouvement, le contrôle des équipements, les entretiens divers, l'analyse de l'eau, les frais divers, le remboursement de frais à la collectivité.

Au chapitre 012, charge de personnel 400 000 €.

Ce qui fait un total des dépenses de gestion courante de 749 600 €.

Les charges spécifiques au chapitre 67, 1 000 € en cas de rejet de prélèvement automatique mensuel des abonnements

Au chapitre 68 dotation provision : 1000 € pour provision de créance irrécouvrable ce qui nous fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 751 600 €.

Les dépenses d'ordre au 023 virement à la section d'investissement 15 233,78 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre section : 14 454,21 €, ce sont les amortissements qui nous fait un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 29 687,99 € et un total des dépenses de fonctionnement cumulé de 781 287,99 €

En recette de fonctionnement au chapitre 70 produits services domaine vente divers : 175 000 €, il s'agit de vente de produits, d'abonnements, les cours à La séance, les facturations de séances activités physiques et sportives adaptées avec l'EHPAD de Woincourt.

Au chapitre 74 dotation et participation : 15 055 € pour le financement de l'agence régionale de santé (ARS) pour le poste santé et sport adapté.

Au chapitre 75 autres produits de la gestion courante : 591 232,99 € pour une couverture de déficit prévisionnelle.

Ce qui fait un total des recettes de fonctionnement cumulé de 781 287,99 €.

Au niveau des investissements donc en aménagement installation générale :

- filtre à sable, porte coupe-feu chaufferie : 25 000 €

- en matériel le matériel informatique : 1 000 €

- mobilier de bureau : 500 €

- acquisition de machines : 10 000 €

Ce qui fait un total de 11 500 € en matériel et un total général de 36 500 € ».

Monsieur le Président cède la parole aux membres du conseil communautaire.

Monsieur Vincent Rousselin intervient : « Je pense que, pour les élus qui ont siégé lors du précédent mandat dans cette assemblée, mon intervention ne va pas les surprendre. Donc je voterai contre ce budget O2S pour l'année 2026. Pour les nouveaux élus, je souhaite apporter quelques éléments d'explication. Tout d'abord, je souhaite le réaffirmer et anticiper certaines réactions. Je pense que nous sommes tous d'accord avec ça : La santé de nos concitoyens est une priorité absolue. Il n'y a pas de débat à ce sujet. Les différentes initiatives menées sur notre territoire pour améliorer l'accès aux soins le démontrent, que celles-ci soient communales ou même intercommunale.

Mais aujourd'hui, je pense qu'il est plus que jamais nécessaire de regarder la situation de cette structure avec pragmatisme et donc de regarder les chiffres. Et ces chiffres mes chers collègues, sont alarmants. Depuis le rachat de cette structure donc fin 2020, le déficit cumulé dépasse 1,4 million d'euros. A lui seul, ce montant correspond quasiment à ce qu'a rapporté l'augmentation de trois points de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) décidée en 2024. Sur cette seule année 2024, c'est à peu près 1,5 d'euros supplémentaires qui ont été prélevés sur les foyers de nos 28 communes auxquels s'ajoute 500 000 € en 2025 et donc ça vient d'être voté 500 000 € en 2026 avec le passage de la TEOM à un taux de 13 %. Donc dans ce budget 2026 O2S qui nous a été présenté, vous nous proposez un déficit prévisionnel, j'entends, qui est de l'ordre de plus de 590 000 €. Donc à ce rythme, le déficit cumulé va aisément dépasser les 2 millions dès la fin de cet exercice. Donc j'espère président comme vous l'avez évoqué que la nouvelle gouvernance permettra enfin de reposer sérieusement la question d'O2S et de son avenir de manière pragmatique et responsable. En l'état avec ce budget qui nous est présenté, je n'en ai pas le sentiment et donc en toute logique je voterai contre.

Je vous remercie ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Rousselin pour son intervention et souhaite préciser : « Il ne faut pas oublier que ce qui est présenté ce soir est un budget prévisionnel. L'an dernier, on a, pour l'équilibrer, pris 360 000 € sur le budget principal. Actuellement, on a de nouveaux abonnés qui sont arrivés. Aujourd'hui, je vous dis, on a une structure qui est complète.

Or, depuis le rachat de la structure, les 6 années ont été compliquées. Ça, je l'ai expliqué. Je réitère ce que j'ai dit. J'ai pensé pouvoir le mettre à l'équilibre. Aujourd'hui, je m'aperçois que ça sera très difficile à mettre au O2S à l'équilibre, mais, par contre, on ne peut pas comparer O2S avec le budget Gestion des déchets ménagers et assimilés. Avec O2S, on est sur la santé et la santé ça n'a pas de prix. Enfin, moi c'est ce que je ressens, c'est ce que je dis haut et fort ».

Monsieur Vincent Rousselin : « L'idée n'était absolument pas de comparer, mais c'est de mettre des chiffres en perspectives, les faire parler entre eux. Et effectivement, vous dites que sur l'année dernière finalement le déficit était de l'ordre de 300 000 €, un peu plus de 360 000 €. Vous nous dites que la structure est alors complète. En 2024, on était en dessous des 300 000 € de déficit. Donc même avec une structure complète, on continue d'avoir un déficit qui augmente.

Monsieur le Président rétorque par la négative en indiquant qu'entre 2020 et 2024, l'équipe n'était pas au complet, il manquait notamment des coachs sportifs. Monsieur le Président ne nie pas le déficit qui est présent depuis le rachat de la structure mais il rappelle qu'un service public notamment de santé est toujours déficitaire.

Monsieur Benoît Ozenne intervient : « Je voudrais simplement demander s'il est possible de réaliser un rapport d'activité annuel qui serait présenté en conseil communautaire un peu comme celui qui est fait pour la délégation de service public O2Falaises pour pouvoir juger de l'activité réelle des différentes disciplines ».

Monsieur le Président répond que cela est tout à fait possible.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve par :

- 38 voix pour,

- 9 voix Contre : Monsieur Jean-Charles Vitaux, Monsieur Benoît Ozenne, Monsieur Hervé Adam, Monsieur Christophe Castelot, Madame Corinne Lépinette-Rioux, Monsieur Aurélien D'hier, Monsieur Emmanuel Maquet, Madame Monique Evrard et Monsieur Vincent Rousselin

- 0 Abstentions

le budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	781 287.99 €	781 287.99 €
Section d'investissement	36 500.00 €	36 500.00 €
Total Budget O2S	817 787.99 €	817 787.99 €

16/Vote du Budget annexe « Hôpital et EHPAD »

Monsieur le Président donne la parole à Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau donne lecture des éléments suivants :

« Donc le budget est équilibré avec un montant de 258 168,13 € : 138 900 € en fonctionnement et 119 268,13 en investissement dont – 47 268,13 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépenses d'investissement : en dépense d'équipement, au chapitre 020 immobilisations incorporelles :15 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre la maîtrise d'œuvre pour déclaration de projet, les frais d'insertion et publicité.

Au chapitre 21, immobilisation corporelle : 20 000 € pour une acquisition de terrain et les frais associés, ce qui nous fait un total des dépenses d'équipement de 35 000 €.

En dépenses financières au chapitre 16 emprunt : 37 000 €.

Ce qui nous fait un total des dépenses d'équipement d'investissement de 72 000 €.

Le solde d'exécution négative de la section d'investissement reporté 47 268,13 € ce qui fait un total des dépenses d'investissement cumulé de 119 268,13 €.

En recettes d'investissement : en recette financière, au chapitre 10 dotation fonds divers et réserve : 47 268,13 € il s'agit de l'affectation de résultats 2025.

En recette d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement : 66 000 €.

Au chapitre 040 opération d'ordre entre section : 6 000 € pour les amortissements.

Ce qui fait un total des recettes d'ordre de 72 000 € et un total des recettes d'investissement cumulé 119 268,13 €.

En dépenses de fonctionnement au chapitre 011 charge à caractère général : 46 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les remboursements de frais à la collectivité pour les agents, les gestions de dossiers, les frais d'entretien et réparation, les transferts de charge, la taxe foncière.

Au chapitre 66, charges financières : 20 900 € pour les intérêts d'emprunt.

Les dépenses d'ordre au 023 virement la section d'investissement : 66 000 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre section : 6 000 € pour les amortissements.

Ce qui donne un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de 72 000 € et un total des dépenses de fonctionnement cumulé de 138 900 €.

Les recettes de fonctionnement au chapitre 75 autres produits de gestion courante : 124 247,08 € pour couverture de déficit prévisionnel.

Le solde d'exécution positive de la section de fonctionnement reporté 14 652,92 € ce qui fait un total cumulé des recettes de fonctionnement de 138 900 €.

Pour les investissements donc :

- maîtrise d'œuvre étude d'impact 15 000 €
- terrain projet délocalisation du centre hospitalier 20 000 €

pour un total de 35 000 € ».

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérémy Moreau pour sa présentation et précise qu'il y aura une vente spécifique s'agissant d'un terrain qui sera détaché de la parcelle cédée à l'hôpital. Monsieur le Président précise que la cession de 2 000 m² environ concernera la partie imagerie et sera qui sera vendu à part puisqu'il s'agit d'une activité privée.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire avait décidé d'offrir le terrain à l'euros symbolique pour l'hôpital public.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Hôpital-EHPAD » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	138 900.00 €	138 900.00 €
Section d'investissement	119 268.13 €	119 268.13 €
Total Budget Hôpital-EHPAD	258 168.13 €	258 168.13 €

17/ Vote du Budget annexe « Gestion des déchets ménagers et assimilés »

Monsieur le Président cède à nouveau la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau expose :

« Le budget est équilibré avec un montant de 8 929 220,18 €, 8 429 220,18 en fonctionnement et 500 000 € en investissement dont 82 000 € en restes à réaliser et 60,10 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépense d'investissement : en dépense d'équipement, au chapitre 020 immobilisation incorporelle : 16 000 € pour l'acquisition d'un logiciel de facturation de la redevance spéciale et le contrôle d'accès à la déchetterie.

Au chapitre 21, immobilisation corporelle : 82 000 € en reste à réaliser, et 382 000 € en proposition nouvelle pour un total de 464 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre des dalles béton pour la déchetterie de Beauchamps et du Tréport, un rideau métallique pour la déchetterie d'Ault, de la signalétique, du matériel informatique, de la climatisation mobile pour trois sites, de l'outillage, des composteurs, des aérocomposteurs et des bacs roulants.

Le total des dépenses d'équipement 82 000 € en reste à réaliser et 398 000 € en proposition nouvelles pour un total de 480 000 €.

Les dépenses financières au chapitre 16 emprunt : 20 000 € pour remboursement de capital.

Ce qui nous fait un total des dépenses réelles d'investissement de 82 000 € en reste à réaliser, 418 000 € en proposition nouvelle et 500 000 € en totalité.

Pour les recettes d'investissement, au chapitre 13 subvention d'investissement 40 000 € c'est la subvention ADEME pour la mise en place de la redevance spéciale.

En recettes d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement : 423 939,90 €.

Au chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 36 000 € il s'agit des amortissements.

Le total des recettes de 459 939,90 €

Le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté 60,10 € qui fait un total de 500 000 €.

Les dépenses de fonctionnement : en dépense de gestion courante, au chapitre 011 charges à caractère général : 7 364 080,28 €. Nous retrouvons dans ce chapitre le marché de collecte et de traitement des déchets, le rattachement des charges 2026, le bureau d'étude dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale, la conception et l'impression des calendriers de collecte, des autocollants pour la redevance spéciale, le guide de la redevance spéciale, le remboursement des charges à la collectivité et les assurances.

Au chapitre 012 charge de personnel : 600 500 €.

Au chapitre 65 autres charges de gestion courante : 1 000 € en cas d'admission en non-valeur.

Ce qui fait un total des dépenses de gestion courante de 7 965 580,28 €.

En charges financières au chapitre 66 : 200 € pour les intérêts d'emprunt.

Au chapitre 67 charges spécifiques : 2 000 € pour annulation de titre sur exercice intérieur.

Au chapitre 68 dotation provision : 1 500 € pour provision pour créance irrécouvrable.

Ce qui fait un total des dépenses réelles de fonctionnement de 7 969 280,28 €

Dépenses d'ordre au 023 virement à la section d'investissement 423 939,90 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre section : 36 000 € ce sont les amortissements.

Ce qui fait un total de 459 939,90 € et un total des dépenses de fonctionnement cumulé de 8 429 220,18 €.

En recette de fonctionnement : au chapitre 70 produits services domaine vente diverses : 86 500 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les ventes de composteurs et la redevance spéciale.

Au 731 fiscalité locale : 5 998 142,28 €. Nous retrouvons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec le point supplémentaire et la révision des bases de 0,8.

Au chapitre 74 dotation et participation : 1 038 000 € pour soutien et valorisation des déchets.

Au chapitre 75 autres produits de gestion courante : 1 306 577,90 €. On retrouve la facturation des professionnels pour l'accès aux déchetteries et la couverture de déficit prévisionnel qui nous fait un total de des recettes de fonctionnement cumulé de 8 429 220,18 €.

Donc les investissements :

- le logiciel redevance spécial 16 000 €

- les travaux divers déchetteries plateforme Beauchamps le Tréport, signalétique, rideau métallique pour la déchetterie de Ault 82 000 € en restes à réaliser et 155 000 € en proposition nouvelle et nous avons une subvention ADEME pour la mise en place de la redevance spéciale logiciel et puces sur les bacs - 40 000 €

- en dépense de matériel informatique pour 2 000 €

- les aérocomposteurs composteurs bac roulant, outillage, remplacement de conteneur enterré, climatisation mobile pour trois styles de déchetterie 225 000 €

Ce qui nous fait un total de dépenses de 82 000 € en restes à réaliser et 398 000 € en proposition nouvelles et des recettes de 40 000 €.

Monsieur le Président cède la parole aux membres du conseil communautaire.

Monsieur Marcel Le Moigne indique que de son point de vue, il émet les plus grandes réserves concernant la mise en place de la redevance spéciale. A son sens, un commerçant paye déjà la taxe d'enlèvement des ordures ménagères via son bail. Un commerçant crée de la valeur ajoutée, il crée aussi de l'emploi qui est non délocalisable. Dans ces conditions, il semble à Monsieur Le Moigne qu'il faudrait, avant de mettre en place cette nouvelle redevance, travailler sur les dépenses et voir comment ça se passe dans d'autres territoires.

Monsieur Marcel Le Moigne conclut : « Même si la redevance est le prix d'un service rendu, c'est quand même un impôt supplémentaire et je trouve qu'aujourd'hui, surtout dans les petites communes, on se bagarre pour installer des commerces. A Ault par exemple, on ne fait pas payer les terrasses pour justement les lancer afin que ces commerces prospèrent.

Cela ne me paraît pas aujourd'hui pour qu'ils prennent 3000 € par bac. C'est ce qu'on évoquait l'autre jour. Quatre bacs d'un restaurant, ça fait 12 000 € bien plus cher qu'une taxe foncière. Donc, je pense qu'il faudra qu'on ait un sérieux débat ».

Monsieur le Président indique que le débat autour de ce sujet aura lieu et que toutes les propositions possibles seront étudiées. Monsieur le Président précise qu'il lui paraît inconcevable et illogique qu'une personne lambda qui met son petit bac de 120 L avec un sac de 30 L dedans paye une TEOM à la même hauteur que les restaurateurs, qui émettent des quantités de déchets bien plus importantes. Monsieur le Président pense qu'il faut rétablir certains équilibres. Il rappelle que certains professionnels disposent de leur propre filière d'enlèvement, cela pourrait également être une piste.

Monsieur Marcel Le Moigne indique qu'il a constaté que les crédits sont déjà inscrits au budget alors que le débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu.

Monsieur le Président le confirme mais il rappelle que les discussions concernant la mise en place de la redevance spéciale ont commencé depuis 2 ans. Il rappelle à Monsieur Le Moigne que ce dernier en a eu connaissance étant membre du Bureau communautaire lors de la précédente mandature. Monsieur

le Président affirme qu'on ne peut pas retarder encore cette question et qu'il faut rétablir de l'équité entre les redevables, et qu'il ne lui paraît pas juste de taxer de la même manière quelqu'un qui met quatre ou cinq bacs parfois, trois à quatre fois la semaine et une personne qui sort son conteneur de 120 litres une fois par semaine.

Monsieur le Moigne de s'exprimer ainsi : « Oui, mais je pense qu'il ne faut pas se limiter à ce raisonnement, il faut regarder aussi ce que le commerçant apporte en termes d'emploi, en termes de valeur ajoutée ».

Monsieur Laurent Jacques répond : « Juste ajouter peut-être quelque chose parce que quand j'entends qu'il n'y aurait pas eu de débat, je pense que ça fait quand même plusieurs années qu'on en parle. Tu as toujours été fidèle aux réunions de bureau, Marcel, et donc tu sais très bien qu'on en a toujours discuté.

Certes, cette question ne fait pas le consensus qu'on aimerait, mais on s'est dit toi comme moi, à l'époque que ce n'était pas normal qu'une famille avec deux enfants qui sortait une poubelle par semaine paye parfois plus cher qu'un restaurant qui est dans un vieux quartier où la valeur locative est beaucoup plus basse – et en conséquence, le montant de la TEOM – que sur un pavillon et que c'est justement ces familles-là qui payent le produit de la TEOM pour faire enlever les déchets de notamment des restaurants, mais pas que les restaurants. Je pense qu'il y a plein d'activités qui sont concernées.

Alors après, je veux bien entendre que nous n'ayons pas eu le débat pour vraiment fixer le tarif, c'est ce qu'on doit faire maintenant dans la nouvelle gouvernance. Mais qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas eu de débat sur l'instauration de la redevance spéciale.

Je regarde Raynald Boulenger, je pense qu'on l'a évoqué à de multiples reprises dans les réunions de bureau. Donc je ne peux pas entendre qu'il n'y a pas eu de débat. Que le débat ne soit pas fini, qu'il faille continuer à le mener, je suis d'accord ».

Monsieur Raynald Boulenger intervient : « Si je peux apporter une petite précision : débat il y a eu, me semble-t-il, peut-être tout le monde n'était pas là au moment où c'est arrivé, mais on a même reçu à plusieurs reprises le bureau d'étude qui est en charge de la mise au point de cette redevance spéciale.

Après, si parmi vous quelqu'un a des recettes miracles pour éponger le déficit de la gestion des déchets, je suis preneur.

Sachant quand même qu'on a depuis 6 ans, des efforts importants qui ont été fait, notamment ce qui concerne la collecte en porte-à-porte des recyclables qui a permis de diminuer dans le même temps le tonnage de d'ordure ménagère qui vont à l'enfouissement de 30 %, ce qui n'est pas rien. Nous avons subi l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est passée de quasiment rien à 65 € à la tonne d'enfouissement. Il faut en tenir compte aussi.

Et donc voilà, je pense que pour ceux qui sont ici et qui étaient déjà présents dans le mandat précédent et qui ont assisté à la commission des déchets, il y a eu des débats au sein de cette commission et les débats ont toujours été constructifs mais n'ont jamais apporté de contre-indication à ce qui a été mis en place. Merci ».

Monsieur Marcel le Moigne persiste à dire qu'il faudra travailler quand même sur les dépenses (réduire les dépenses) et pas uniquement sur les recettes. Monsieur Marcel Le Moigne souhaite que la Communauté de communes se renseigne sur ce qui est appliqué sur d'autres territoires.

Monsieur le Président indique que la redevance spéciale est appliquée pratiquement sur tous les territoires.

Monsieur Marcel le Moigne précise qu'il souhaite qu'on se renseigne sur la partie des dépenses : est-ce que certains territoires arrivent à faire des économies substantielles ?

Monsieur le Président répond que lorsqu'il évoque cette question de la gestion des déchets avec ses collègues d'autres collectivités, toutes les collectivités qui sont astreintes à l'enfouissement font face à l'explosion du montant de la TGAP. Monsieur le Président rappelle que cette taxe due par la collectivité qui actuellement d'un montant de 65 €/tonne va passer à 75 € / tonne et que ce montant sera peut-être augmenté d'une surtaxe de 5 € comme ça a été fait en 2025. Monsieur le Président indique qu'il est évoqué un montant de TGAP pour 2030 d'un montant de 105 € la tonne. Dans ces conditions, il est difficile d'agir sur les dépenses. Il rappelle que ce n'est pas la collectivité qui produit les déchets mais que c'est elle qui paye la TGAP.

Monsieur Marcel Le Moigne indique que la TGAP étant liée au mode de gestion des déchets – l'enfouissement –, n'y a-t-il pas d'autres solutions qui seraient possibles telles que l'incinération, en se rapprochant de territoires voisins ?

Monsieur le Président rappelle qu'aujourd'hui si la Communauté de communes voulait mettre un incinérateur sur son territoire, il faudrait déboursier des centaines de millions d'euros pour la construction d'un tel équipement.

Monsieur Marcel Le Moigne envisage une mutualisation avec d'autres territoires et demande si cette piste a été étudiée.

Monsieur le Président répond que tout peut être étudié. Mais que le retour d'expérience de l'agglomération havraise, qui gère un incinérateur, démontre que le fonctionnement d'un tel équipement coûte des millions d'euros. Monsieur le Président rappelle que l'exploitation d'un service public de ce type est nécessairement déficitaire. Aucune collectivité ne fait de bénéfice ou arrive équilibrer un service de gestion des ordures ménagères. Les coûts de gestion de ce service explosent.

Monsieur Marcel Le Moigne revient sur la question de la redevance spéciale, il souhaiterait savoir s'il y aurait des exonérations et sur quelle base la taxe serait calculée. Monsieur Le Moigne craint que si certains sont à nouveau taxés, certaines personnes malveillantes aillent jeter leurs déchets ailleurs pour tenter d'échapper à la taxation.

Monsieur le Président rappelle qu'en tant que Maire, si certains constatent que des administrés, après l'instauration de la taxe, ne présentent plus de déchets alors que précédemment, ils présentaient plusieurs bacs à la collecte, il leur appartient d'être vigilants et de le signaler. Il faut que chacun intervienne en responsabilité afin que le coût de gestion ne se reporte pas sur les autres administrés.

Monsieur le Président rappelle que le montant de 3 000 € pour la redevance spéciale a été évoqué par le bureau d'étude, qui a indiqué à la CCVS que c'est ce qui se pratique sur la Rochelle. Le bureau d'études a également donné quelques autres pistes.

Monsieur le Président précise qu'à l'heure actuelle le montant de la redevance n'est pas arrêté, qu'il le sera en fonction des résultats des études menées et qu'il faudra que ce soit équitable.

Monsieur Aurélien D'hier demande s'il ne serait pas envisageable de réduire la fréquence de passage des ordures ménagères car il constate, à titre personnel, qu'il ne présente pas son bac d'ordures ménagères toutes les semaines. A l'inverse, il cumule plus de déchets recyclables.

Madame Frédérique Chérubin-Quénesson intervient : « En pavillon, cela peut, peut-être, être une solution, mais pour ceux qui sont en appartement, ça va être plus difficile de garder leur poubelle ménagère plus d'une semaine à mon avis ».

Monsieur le Président précise que cette question de la modification des tournées de collecte a déjà été évoquée et étudiée. Il est possible que sur les zones pavillonnaires, il puisse y avoir une évolution. En revanche dans les hypercentres cela peut coïncider. Monsieur le Président indique qu'inverser les tournées de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables ne permettraient pas de faire des économies puisque la fréquence resterait la même.

Monsieur Raynald Boulenger rappelle que les élus ont déjà interrogé le prestataire de la CCVS qui intervient sur les tournées de collecte pour étudier avec lui les possibilités d'optimisation des tournées de collecte. Monsieur Raynald Boulenger rappelle que la conclusion à laquelle le prestataire et la CCVS sont arrivés et qu'il n'y aurait quasiment aucune différence dans le coût. Monsieur Raynald Boulenger pense qu'il faut poursuivre les recherches d'économies mais que la piste évoquée par Monsieur D'hier n'est pas significative.

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché public avec le prestataire pour lequel celui-ci a fait des investissements (achats de camions notamment) et qu'il n'est pas si simple de modifier les clauses du marché de façon substantielle en cours d'exécution du marché.

En revanche, Monsieur le Président indique que l'ensemble des pistes de réflexion pourront, le cas échéant, être intégrées dans le futur marché. Il rappelle cependant, que lors de la dernière mise en concurrence, un seul candidat avait déposé une offre.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

- 46 voix pour
- 1 voix contre : Monsieur Clément Vanheeuverswyn

approuve le budget annexe « Gestion des déchets ménagers et assimilés » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 429 220.18 €	8 429 220.18 €
Section d'investissement	500 000.00 €	500 000.00 €
Total Budget Gestion des déchets ménagers et assimilés	8 929 220.18 €	8 929 220.18 €

18/ Vote du Budget annexe « Mobilité »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy Moreau pour la présentation de ce point.

Monsieur Jérémy Moreau expose :

« Donc le budget mobilité est équilibré avec un montant de 2 981 978 € : 1 091 178 € en fonctionnement et 1 890 800 € en investissement dont 420 000 € en restes à réaliser et 87 732,51 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En dépense d'investissement : en dépense d'équipement, au chapitre 20 immobilisation incorporelle 400 000 € en restes à réaliser, 200 000 € en proposition nouvelle pour un total de 600 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre à la maîtrise pour la liaison entre le chemin entre vert et mer et le centre-ville de Eu pour 100 000 €. Le désenclavement du port et du centre des villes étude d'impact préparation de dossier sur la faune la flore 226 800 € et la maîtrise d'œuvre 217 500 €.

Au chapitre 204 subvention d'équipement versé : 10 000 € en restes à réaliser et 84 500 € en proposition nouvelles pour un total de 94 500 €. Nous retrouvons dans ce chapitre les primes à l'achat de vélo à assistance électrique, le solde de l'étude mobilité PETR Dieppe.

Au chapitre 21 immobilisation corporelle : 10 000 € en restes à réaliser et 1 180 000 € en proposition nouvelle pour un total de 1 190 000 €. Nous retrouvons dans ce chapitre l'acquisition foncière pour la liaison entre le chemin vert et du chemin entre verre et mer, l'aménagement de box à vélo et station vélo assistance électrique sur les arrêts de la Lico, le chaudiou, le projet de raccordement chemin entre verre et mer et centre de la ville d'Eu.

Ce qui fait un total des dépenses d'équipement et des dépenses réelles d'investissement de 420 000 € en reste à réaliser et 1 464 500 € en proposition nouvelle pour un total de 1 884 500 €.

En dépense d'ordre au 040 reprise de subvention perçue : 6 300 € ce qui fait un total des dépenses d'investissement cumulé de 1 890 800 €.

Les recettes d'investissement : en recette d'équipement, au chapitre 13 subvention d'investissement : 1 021 172 €. Nous retrouvons le solde de la subvention éolienne en mer DSIL pour l'aménagement de chemin entre verre et mer et la subvention fonds vert pour l'aménagement cyclable pied du château d'Eu, la subvention éolienne en mer la DSIL pour le projet pied du château, la subvention de région Normandie et Haut-de-France le projet de la gare le projet d'aménagement cyclable pied du château de Eu, les subventions des départements 76 et 80 le projet d'aménagement cyclable.

Ce qui fait un total des recettes d'équipement de 1 021 172 €

En recettes financières, au chapitre 10 dotation fond divers et réserve : 372 267,49 €. Il s'agit de la taxe d'aménagement et de l'affectation de résultats 2025.

Le total des recettes réelles d'investissement 1 393 439,49 € et recette d'ordre au 021 virement de la section de fonctionnement 133 628 €.

Au 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 276 000€ ce sont les amortissements.

Le total des recettes d'ordre 409 628 €.

Le total des recettes d'investissement 1 80 3067,49 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 87 732,51 € pour faire un total des recettes d'investissement cumulé de 1 890 800 €.

En dépense de fonctionnement : en dépense de gestions courantes, au chapitre 11 charges à caractère général 542 550 €. Nous retrouvons dans ce chapitre le transport à la demande, la Lico, la centrale de réservation, l'opération savoir rouler à vélo, des flyers, des autocollants et des panneaux.

Le charge de personnel au chapitre 012 : 79 000 €.

Au 014 atténuation de produit : 60 000 € pour remboursement du versement mobilité aux communes membres contribuables, ce qui nous fait un total des dépenses de gestion courante de 681 550 €.

Les dépenses d'ordre 023 virement à la section d'investissement 133 628 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre section : 276 000 € ce sont les amortissements.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont donc de 409 628 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé 1 091 178 €.

En recette de fonctionnement : recettes de gestion courante au 73 fiscalité locale : 800 000 € il s'agit du versement mobilité.

Au chapitre 75 autres produits de gestion courante : 217 492,38 € il s'agit de la couverture de déficit prévisionnel ce qui fait un total des recettes de gestion courante et des recettes réelles de fonctionnement de 1 017 492,38 €

Les recettes d'ordre 42 sur reprise de subvention perçue 6 300 €.

Le 002 résultat de fonctionnement reporté de 67 385,62 €, pour faire un total des recettes de fonctionnement cumulé de 1 091 178 €.

Au niveau des investissements :

- l'opération voie douce liaison chemin entre vert et centre-ville Eu via le chemin du halage donc de la maîtrise d'œuvre pour 56 700 € avec une subvention fond vert en face en recette 240 215 €

- le projet de raccordement chemin entre vert et mer et le centre-ville de Eu : 10 000 € en reste à réaliser 942 800 € en proposition nouvelles et des subventions DSIL en face de 286 301 €, les régions 192 172 €, le département 65 000 €, éolienne en mer 50 000 €, ce qui fait un total de 10 000 € en reste à réaliser 999 500 € en proposition nouvelle de dépenses et un total de 833 688 € en recettes

- pour la liaison chemin entre vert et mer et chemin vert du petit Caux : 100 000 € pour acquisition foncière

- pour la mobilité, développement des mobilités étude mobilité PETR Dieppe solde : 19 500 €

- aménagement box à vélos, station vélo électrique, chaudière 100 000 €. On a de la taxe d'aménagement en face pour 40 000 € en recettes, de la DSIL pour 13 020 €

- aide à l'achat de vélo électrique 10 000 € en reste à réaliser 65 000 € en proposition nouvelle

ce qui nous fait un total de 10000 € en reste à réaliser 65000 en proposition nouvelle en dépense et 53 020 en recette.

La maison du tourisme pôle multimodale requalification de la gare le Tréport Mers où on va recevoir une subvention de la région de 20 000 €.

- Désenclavement du port et du centre des villes sœurs - le Tréport maîtrise d'œuvre étude 400 000 € en reste à réaliser 200 000 € en proposition nouvelle et une département subvention de 150 464 €

ce qui nous fait un total général de 420 000 € en restant réalisé 1 464 500 en proposition nouvelle en dépense et en recette 1 061 172 € ».

Sans question, Monsieur le Président soumet ce point au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Mobilité » 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 092 976.00 €	1 092 976.00 €
Section d'investissement	2 010 800.00 €	2 010 800.00 €
Total Budget Mobilité	3 103 776.00 €	3 103 776.00 €

Après le vote, Monsieur Marcel Le Moigne demande si dans le cadre de l'engagement partenarial avec la Direction Régionale des Finances Publiques, il serait possible de disposer d'une analyse financière.

19/ Renouvellement des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE

Monsieur le Président propose de renouveler le dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique neuf (VAE) qui est en place depuis 2021.

Les conditions d'octroi de cette aide ont été rappelées dans la note synthèse, à savoir :

- aide ouverte aux habitants justifiant de domiciliation sur la Communauté de communes des Villes-Sœurs,
- aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, au sens de l'article R.311-1 du Code de la route, dotés d'une batterie sans plomb,
- aide versée par la CCVS pour toute personne physique majeur, sans condition de revenus, à raison d'une seule demande par personne
- aide maximum de 25% plafonnée à 150 €, dans la limite d'un VAE par personne,
- la demande d'aide doit être formulée auprès de la Communauté de communes des Villes Sœurs au plus tard dans les 2 mois suivant la date de facturation du cycle.

Monsieur le Président précise que depuis la mise en place en 2021, 1 434 personnes du territoire, ont pu bénéficier de cette aide, pour un total de 214 539 €.

Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- valider le renouvellement annuel des aides à l'achat de VAE par décision, sous réserve d'inscription préalable à l'exercice en cours des crédits budgétaires correspondants, dans les mêmes conditions que celles prescrites par les délibérations du Conseil Communautaire susvisé et dans les limites quantitatives et financières exposées ci-dessus.

- autoriser Monsieur le Président à signer tout document concourant l'exécution de la présente délibération

20/ Avis relatif à la tarification proposée par le concessionnaire de service public du centre aquatique O2 Falaises

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques pour la présentation de ce point.

Monsieur Laurent Jacques rappelle que par contrat de concession, la Communauté de Communes des Villes Sœurs a confié à la société Vert Marine la gestion et l'exploitation du centre aquatique

intercommunal O2 Falaises pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026 soit jusqu'au 31 décembre 2030. Une société dédiée a été créée : VM 76470.

Le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal O2 Falaises fixe la tarification des droits d'accès à l'équipement et aux activités qui s'y déroulent.

Celui-ci prévoit que ces tarifs fassent l'objet d'une indexation chaque année au 1^{er} juillet. Les nouveaux tarifs sont à approuver par le conseil communautaire avant le 30 avril de chaque année.

Le concessionnaire a transmis sa proposition d'évolution tarifaire par message électronique en date du 13 mars 2026 complété par des messages électroniques des 1^{er} avril 2026 et 8 avril 2026.

Pour 2026, le coefficient d'indexation est de 1.002041. L'impact de l'indexation sur la grille tarifaire restant relativement limité, pour cette première année d'exploitation, le concessionnaire propose de ne pas appliquer cette indexation.

Aussi, des compléments sur les conditions générales de vente sont apportées sur certains droits d'entrée relevant d'un simple oubli matériel dans la grille tarifaire. Ils font l'objet d'un complément aux renvois en pied de grille tarifaire qui était annexée.

En revanche, le concessionnaire souhaite profiter de cette mise à jour tarifaire pour intégrer deux nouveaux tarifs :

- un tarif de 5 € pour la caution du support d'accès (bracelet, carte).
- un tarif de 5 € pour la perte et/ou remplacement support d'accès (bracelet, carte)

Enfin, le concessionnaire sollicite également l'ajustement des tarifs des activités de type Aquagym (séance unitaire, carte de 10 entrées Aquagym et Aquagym +). Il justifie sa demande en indiquant vouloir retrouver une cohérence commerciale avec le prix de vente des Pass liés à ces activités :

Tarifs en € TTC Année N	Résidents CCVS	Résidents extérieurs	Résidents CCVS	Résidents extérieurs
	Contrat		2026-2027 Proposition	
Séance Aquagym	13,90 €	14,90 €	14,60 €	14,60 €
Carte 10 entrées Aquagym	125,10 €	134,10 €	131,40 €	131,40 €
Séance Aquagym + (ACT, aquacycling, aquapalmes)	14,90 €	15,90 €	19,00 €	19,00 €
Carte 10 entrées Aquagym +	134,10 €	143,10 €	171,00 €	171,00 €

Ces tarifs, tels que fixés aujourd'hui dans la grille tarifaire, étant différenciés entre « résidents CCVS » et « résidents extérieurs », il est proposé de répondre partiellement à la demande du concessionnaire de la manière suivante :

Tarifs en € TTC Année N	Résidents CCVS	Résidents extérieurs	Résidents CCVS	Résidents extérieurs
	Contrat		2026-2027 Proposition	
Séance Aquagym	13,90 €	14,90 €	13,90 €	14,90 €
Carte 10 entrées Aquagym	125,10 €	134,10 €	125,10 €	134,10 €
Séance Aquagym + (ACT, aquacycling, aquapalmes)	14,90 €	15,90 €	14,90 €	17,50 €
Carte 10 entrées Aquagym +	134,10 €	143,10 €	134,10 €	157,50 €

Nous proposons des ajustements uniquement sur les prix surlignés en vert.

Monsieur le Président cède la parole aux membres de l'assemblée.

Monsieur Benoît Ozenne indique qu'il a eu une remarque d'un concitoyen qui lui a indiqué qu'il fréquentait le centre Viméo car le tarif « hors territoire » de la communauté de communes du Vimeu serait moins élevé que le tarif « résident de la CCVS » proposé par O2 Falaises

Monsieur le Président demande si cela concerne l'entrée piscine et indique qu'il va se renseigner.

Monsieur Benoît Ozenne indique qu'il a rapidement consulté les deux sites internet et qu'effectivement, le tarif O2 falaises est plus élevé.

Monsieur Laurent Jacques rappelle qu'il convient également de comparer les déficits d'exploitation des deux centres aquatiques. Il constate que le déficit de VIMEO est bien plus élevé. Il faut prendre cela en

compte. Mais lors de la comparaison faite lors du dernier renouvellement de la DSP, il avait été constaté que les prix étaient plus élevés d'un côté ou de l'autre selon les activités proposées. Monsieur Jacques indique que la comparaison des tarifs est régulièrement faite.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- d'arrêter la grille tarifaire du centre aquatique O2 falaises dont les tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2026, conformément à l'annexe jointe.

- d'autoriser le Président à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

21 / Questions et informations diverses

Remarques des conseillers communautaires

Monsieur Marcel Le Moigne souhaite savoir où en est l'appel à manifestation d'intérêt pour le point plage à Ault car habituellement la mairie loue les locaux temporaires et autres. Si le Point Plage ne peut se faire cette année, la ville d'Ault ne va pas louer le matériel.

Monsieur le Président indique qu'il y a eu une offre reçue donc il faut voir ce qui va pouvoir se faire cette année.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des conseillers communautaires de noter dans leur agenda la date du 27 mai, puisqu'il y aura la conférence des maires exceptionnellement ouverte à tous les conseillers communautaires. Le programme sera adressé à tous rapidement. L'objectif de cette conférence est la présentation des services et compétences de notre communauté de commune ainsi qu'une réflexion sur la méthodologie pour élaborer le projet de territoire. Monsieur le Président rappelle que ce projet de territoire doit être travaillé à l'échelle des 28 communes et que chacun doit s'en saisir et impulser ce projet ensemble.

Monsieur Marcel Le Moigne intervient : « je viens de voir sur ICI Picardie qui vient de faire une annonce précisant que l'arrêté inter préfectoral de substitution concernant l'aire des gens du voyage serait tombé. Donc comme j'ai hérité de cette délégation, je souhaiterais savoir ce qu'il en est et si les arrêtés ont été notifiés à la communauté de communes ? »

Monsieur le Président indique que l'arrêté n'a pas été notifié à la communauté de communes mais qu'il serait, selon les journalistes, paru au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme. Monsieur le Président indique que le sous-préfet d'Abbeville avait prévenu la CCVS avant la prise de cet arrêté.

Monsieur Emmanuel Maquet prend la parole : « De mon côté, je n'ai pas bien saisi ce que vous êtes en train de vous dire. Si je comprends bien, globalement faute d'avoir proposé un autre terrain, on va voir l'aire d'accueil des gens du voyage sur la zone industrielle. C'est de ça dont on parle en ce moment ?

Monsieur le Président confirme.

Monsieur Emmanuel Maquet répond : « Alors qu'on s'était tous battus, enfin moi dans d'autres responsabilités à l'époque, avec les deux présidents des deux intercommunalités pour que ce ne soit pas le cas, vous êtes en train de vous dire c'est que le sous-préfet, enfin l'État, a repris la main et va nous l'imposer ? Ce qui fait particulièrement désordre sur la zone industrielle ».

Monsieur le Président concède que cette implantation envisagée par le Préfet sur la zone d'activités fait particulièrement désordre mais rappelle à l'ensemble des membres du conseil communautaire que faute d'avoir pu faire une proposition d'implantation qui faisait consensus au sein de la CCVS et de la communauté de communes du Vimeu, le préfet a pris la main et va imposer son choix aux deux intercommunalités.

Monsieur le Président : « On en était tous conscients, je l'ai dit et je le redis. On a cherché de multiples propositions, on a fait de multiples propositions également de terrains qui n'ont jamais abouti parce que on en veut bien mais pas chez nous. »

Monsieur Emmanuel Maquet pense qu'il ne peut pas y avoir de consensus sur un tel sujet et qu'une commune qui se verrait imposer l'aire d'accueil serait nécessairement en colère. « Tout le monde le sait et c'est toujours comme ça dans n'importe quelle autre intercommunalité. C'est toujours comme ça. Enfin, je crois qu'on peut déplorer le fait que ce soit ça tombe sur notre zone industrielle qu'on a voulu exemplaire. Ça fait quand même particulièrement désordre ».

Monsieur le Président comprends le point de vue de Monsieur Emmanuel Maquet mais lui indique qu'il ne se voyait pas imposer l'implantation de l'aire à une commune plus qu'une autre.

Monsieur Raynald Boulenger prend la parole : « je souhaite intervenir en tant que commune la première concernée puisque c'est sur le territoire de la commune de Saint-Quentin la Motte que l'implantation est envisagée.

Je pense qu'il serait bon de rencontrer les dirigeants des entreprises qui sont implantées sur le parc d'activités parce que ça risque de poser les gros problèmes notamment à l'entreprise SGD en termes de livraison de matière première et en termes de sécurité d'intervention des sapeurs-pompiers.

Imaginons 100 caravanes qui arrivent en même temps. Vont-elles stationner directement sur le terrain qui leur est promis ou devront-elles bouchonner sur les voies d'accès dans le parc industriel avant de pouvoir atteindre l'aire ?

Voilà, c'est ça la question et c'est une question vraiment importante de sécurité et qui mettrait peut-être en jeu telle ou telle entreprise qui serait amenée peut-être à quitter notre territoire ».

Monsieur le Président indique que c'est tout à fait dans ce sens qu'il s'est exprimé dans une interview et qu'il avait transmis ces éléments de réflexion au Préfet. Il pense que cette implantation telle qu'elle est envisagée par le Préfecture pourrait générer des problèmes de sécurité notamment incendie.

Monsieur le Président précise que c'est beaucoup plus simple pour les services de l'État de cibler un terrain qui appartient à la collectivité que d'aller en chercher un autre. Mais il rappelle que les terrains du parc d'activités appartiennent au domaine privé de la communauté de communes et il y a des règles et des lois que pourrait faire valoir la CCVS.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h59.

Le Président
Eddie FACQUE

Le secrétaire de séance
Clément Vanheeuverswyn